

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
 M. JEAN-CLAUDE BOISVERT, commissaire
 M. LOUIS DÉRIGER, commissaire

CONSULTATION PUBLIQUE

**PROJET D'IMPLANTATION D'UN
CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
SUR LE SITE DE LA GARE DE TRIAGE D'OUTREMONT**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 4 avril, à 19 h
Complexe William-Hingston
419, rue Saint-Roch
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

Erreur ! Aucune entrée de table des matières n'a été trouvée.

PRÉSENTATIONS DES MÉMOIRES

M. DENIS GIRALDEAU (Comité d'action de Parc-Extension)	3
M. BENOÎT LACROIX ET MME MARY DEROS.....	9
Arrondissement de Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension	
MME LANA SIMIC,	22
Groupe d'étudiantes à la maîtrise en urbanisme de l'UDM	
M. DENIS SIROIS (CDÉC Centre-Nord).....	30
FRANÇOIS PURCELL (Conseiller municipal Rosemont Petite-Patrie).....	39
M. SYLVAIN BLAIS	43
MME CARMEL-ANTOINE BESSARD	49
MME DIANE COURCHESNE	52
Table de concertation logement/aménagement de la Petite-Patrie	

AJOURNEMENT

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Alors bonsoir et bienvenue à chacun, chacune d'entre vous. Reprise de l'audience publique sur le projet d'implantation d'un campus de l'Université de Montréal sur le site de la gare de triage d'Outremont.

10 Comme vous voyez sur la petite carte qui est devant moi, je m'appelle André Beauchamp et j'ai le plaisir et le privilège de présider la présente audience. Je suis accompagné par mes deux collègues commissaires monsieur Louis Dériger et monsieur Jean-Claude Boisvert, et à l'extrême gauche – il me montre son nom pour ne pas que le perde – monsieur Michel Agnaïeff, qui agit comme secrétaire général de la commission et comme analyste principal.

15 Sur la petite table ici, vous avez madame Stéphanie Espach qui est analyste également auprès de la commission; sur la table ici pour la transcription vous avez madame Yolande Teasdale et à la sonorisation, il veut qu'on l'appelle Michel. Alors, voilà.

20 Donc, rappelons les démarches que nous avons faites dans l'audience, dans la première partie de l'audience : il y a eu quatre sessions où les citoyens et citoyennes ont pu venir poser des questions au promoteur et à la Ville de Montréal ainsi qu'aux gens de l'arrondissement d'Outremont pour connaître, s'approprier le projet et en connaître les différentes perspectives.

25 Ensuite, nous avons eu quatre soirs d'ateliers où nous avons essayé d'approfondir davantage un certain nombre d'aspects, d'éléments du projet sous examen, et nous en sommes maintenant à la période des mémoires.

30 Dans ces mémoires, vous venez rencontrer la commission pour essayer de mettre en évidence votre lecture du projet, de favoriser, de nous inciter à recommander ou à avoir une opinion dans le sens des valeurs et de la perception que vous avez du projet, et c'est notre devoir de vous entendre et de bien comprendre ce que vous voulez nous dire. Nous ne sommes pas ici en position de controverse, nous sommes ici en position d'accueil et de réflexion critique pour progresser dans la compréhension du projet.

35 Ce soir, il y aura huit mémoires : le Comité d'action de Parc-Extension, l'Arrondissement de Villeray / Saint-Michel / Parc-Extension, le Groupe d'étudiantes à la maîtrise en urbanisme de l'Université de Montréal, la Corporation de développement économique communautaire Centre-Nord, un mémoire aussi de monsieur François Purcell, qui est conseiller municipal Rosemont Petite-Patrie. Il y aura aussi un mémoire de messieurs

Luc Brutus et Sylvain Blais, un mémoire de madame Carmel-Antoine Bessard et un mémoire de la Table de concertation logement/aménagement de la Petite-Patrie.

45 Nous avons essayé de convenir avec vous pour chacun un espace d'à peu près 20 minutes dans lequel nous vous demandons de nous présenter en 10 minutes votre mémoire; normalement, nous avons lu votre mémoire, nous en avons discuté préalablement entre nous, entre commissaires, nous vous demandons de faire un rapide résumé de l'essentiel de votre mémoire – il y a des mémoires substantiels – et ensuite la commission va vous poser
50 des questions pour mieux comprendre votre projet puis voir comment vous vous situez par rapport à certains points qui sont particulièrement, qui apparaissent litigieux dans le dossier.

Alors, je rappelle que les mémoires qui sont présentés ce soir seront rendus publics demain et seront sur le site de l'Office. Je rappelle aussi que les échanges que nous avons
55 entre nous font partie donc de la transcription sténographique et sont rendus publics et seront accessibles à tous les intervenants.

Il existe aussi à la fin de la soirée, il y a ce qu'on appelle un droit de rectification; s'il y a eu, dans la soirée, des personnes qui ont affirmé des choses qui s'avèreraient, qui seraient
60 démontrées fausses par les faits eux-mêmes, il y a un droit de rectifier. Ce n'est pas un droit argumentaire de réfuter autrui mais c'est un droit de corriger une erreur de fait.

Je donne comme exemple simplement la chose suivante : si je vous dis que je suis né en 1838, vous pouvez faire une correction de fait que je me trompe d'un siècle et que je
65 suis bien né en 1738, bien sûr. Alors, on comprend la portée de ce droit-là qui est un droit très... mais qui est donné à toutes personnes, c'est comme un privilège, si vous voulez, sur une erreur de fait.

Ceci étant dit, j'ai donc le plaisir d'inviter le Comité d'action de Parc-Extension, s'il
70 vous plaît. Alors, monsieur Denis Giraldeau, le représentant.

Si vous voulez mettre vos téléphones cellulaires en mode vibratoire, s'il vous plaît.

M. DENIS GIRALDEAU :

75 Bonsoir, je vais tenter de faire ça vite parce qu'en me minutant cet après-midi, je suis arrivé à 12 ou 13 minutes.

LE PRÉSIDENT :

80 Ce n'est pas pour une minute qu'on va se chicaner, Monsieur. Allez-y.

M. DENIS GIRALDEAU :

85 Bon, la présidente du Comité d'action n'a pas pu être là à temps mais si elle arrive elle se présentera à côté de moi.

LE PRÉSIDENT :

90 Très bien.

M. DENIS GIRALDEAU :

95 Le Comité d'action de Parc-Extension apprécie l'occasion de pouvoir exprimer un point de vue de Parc-Extension, d'un quartier qui ne veut pas que regarder passer les trains.

Il salut les commissaires à la consultation, les élus de l'Arrondissement, les représentants de la Ville et les représentants de la Ville de Montréal. Je crois qu'il n'y a pas personne de l'Université ce soir?

100 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, il y a quelqu'un de l'Université.

M. DENIS GIRALDEAU :

105 Oui? Bon. Je le salue aussi.

LE PRÉSIDENT :

110 Mais ils sont cachés sous leur déguisement, alors...

M. DENIS GIRALDEAU :

115 Nous saluons aussi les citoyens et les citoyennes du quartier, les représentants d'organismes communautaires et aussi ceux qui ne sont pas venus et qu'il nous faudra bien entendre avant d'adopter ce projet.

120 Notre petit quartier compte un peu plus de 31 000 habitants occupant environ 12 000 logements. Une partie du quartier est constituée d'unifamiliales et de petits plex, alors que d'autres secteurs comptent plusieurs immeubles comptant plus de huit logements et de plus grandes conciergeries. Ceux-ci se concentrent au nord du quartier ainsi qu'au sud, près du futur site du campus de l'Université de Montréal.

Parc-Extension un quartier qui accueille et en fait un milieu de vie.

125 En 2001, 62% de sa population était né à l'extérieur du Canada et une grande proportion y vivait depuis moins de cinq ans. À cette époque, environ 1 200 nouveaux immigrants par année choisissaient Parc-Extension comme quartier.

130 Le Comité d'action de Parc-Extension est le comité logement qui reçoit et appuie les locataires qui viennent s'informer de leurs droits comme locataires et rechercher des solutions pour mieux se loger. Notre quartier vit au rythme des familles qui vivent serrées dans de petits logements, parfois en de très mauvaises conditions.

135 Beaucoup de personnes en attente d'un logement pour s'installer et bâtir son foyer à Parc-Extension. Pour y arriver, il faut du développement social à Parc-Extension et l'arrivée d'un campus universitaire, tout aussi inspirant qu'il puisse paraître et tout aussi isolé qu'il voudrait être, provoquera certainement certaines secousses dans notre quartier.

140 Un chantier pour la population actuelle de Parc-Extension, c'est ce que nous voulons afin de consolider notre communauté par un développement social exemplaire. Exemplaire, c'était pour aller avec le développement exemplaire de l'Université de Montréal.

L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE

145 **Début du mémoire :** « Introduction – L'implantation d'un campus [...] »

Fin de la phrase : [...] services offerts devront être revus. »

150 Parce que vous savez que le métro roule au rythme de l'Université de Montréal plutôt que des besoins de la population. La ligne bleue ici est dans le secteur qui est le plus densément habité de Montréal et c'est la ligne où il y a le moins de service.

L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE

155 **Début de la phrase :** « Le désenclavement de Parc-Extension [...] »

Fin de la phrase : « [...] de secteurs urbains à redévelopper. »

Ça signifie que nous nous rangeons derrière la demande de l'Arrondissement dans ce sens-là.

160 La question de l'emploi, maintenant. Des citoyens ont adressé – des citoyennes, parce que c'est surtout des femmes qui en ont parlé ici à Parc-Extension...

L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE

165 **Début de la phrase :** « Des citoyennes ont adressé [...] »

Fin de la phrase : « [...] pour améliorer leurs conditions. »

170 Quand je dis une prise en charge, c'est que souvent ce sont des propriétaires bailleurs qui ne vivent pas à Parc-Extension, qui se contentent de ramasser l'argent mais qui ne font pas d'entretien dans leurs édifices. Donc, il faut des gens qui prennent vraiment en charge ces immeubles-là.

L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE

175 **Début de la phrase : « La compétition pour un logement à Parc-Extension [...] »**
Fin de la phrase : « [...] moins nantis dans certains secteurs du quartier, etc. »

C'est-à-dire que les gens vont être repoussés du sud vers le nord, en réalité.

180 **L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE**

Début de la phrase : « Le Comité d'action craint que cette compétition [...] »
Fin de la phrase : « [...] aux besoins de la population. »

185 C'est-à-dire ceux qui voudraient avoir de grands logements familiaux, parce qu'il y a beaucoup d'enfants à Parc-Extension.

L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE

190 **Début de la phrase : « C'est à la Ville de Montréal d'assurer [...] »**
Fin de la phrase : « [...] de ces ménages en 10 ans. »

C'est-à-dire 10 fois 225, 2 250.

195 **L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE**

Début de la phrase : « Ils ont aussi identifié des sites [...] »
Fin du mémoire.

200 J'ai terminé.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

M. DENIS GIRALDEAU :

210 J'espère que j'ai été dans le temps.

LE PRÉSIDENT :

215 Ça a été un 12 minutes étiré un peu. Ça me rappelle quand mon père disait à ma
mère : « Gabrielle, je m'absente pour 5 minutes. » On le perdait pour un bout de temps. Bon,
le 12 minutes s'est un peu étiré mais ce n'est pas grave. L'essentiel c'est que vous ayez pu
dire ce que vous vouliez dire.

220 Merci, pour votre mémoire. Restez là, je vais quand même vous poser une question –
ce n'est pas moi, c'est mon collègue qui brûle de vous la poser. Alors, allez-y cher ami.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

225 Oui. En fait, vous parlez de redévelopper le secteur Beaumont, en fait entre Beaumont
et le corridor ferroviaire.

M. DENIS GIRALDEAU :

230 Oui.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

235 Vous parlez d'une mixité, entre autres, mais, bon, mixer industries, commerces et
aussi logements, donc du logement social aussi. En même temps, vous soulevez dans votre
mémoire la question du bruit, le bruit du corridor ferroviaire, vous parlez de la réverbération
possible qu'il pourrait y avoir. Il y a également, j'imagine, aussi le bruit qui pourrait provenir du
train sans nécessairement parler de réverbération, donc comment vous voyez, si on veut, la
problématique du bruit en fonction du développement résidentiel? Est-ce qu'il faut déjà, par
exemple, prévoir des mesures d'atténuation? Comment vous voyez ces questions-là?

240

M. DENIS GIRALDEAU :

245 Bon. On a vu, lors des consultations, que les mesures d'atténuation servaient plutôt à
atténuer le bruit face aux immeubles de l'Université. Ensuite, on a soulevé aussi comme
possibilité qu'il pourrait certainement y avoir l'édification d'un écran végétal pour peut-être,
disons, empêcher la réverbération dans Parc-Extension.

250 Donc, on s'est dit que parmi les analyses à faire, autant pour désenclaver le quartier,
qu'il pouvait y avoir des analyses de faites et des solutions de proposées pour atténuer ce
bruit-là.

C'est évident que des immeubles pourraient servir aussi d'écran s'ils étaient construits
près de la voie ferrée, pourraient servir d'écran au bruit et on pourrait, disons, construire,
comme disons, les secteurs résidentiels plus près de la voie à Beaumont.

255 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

En fait, mettre les industries et les commerces plus du côté de la voie ferrée pour faire écran et de l'autre côté avec les projets résidentiels.

260 **M. DENIS GIRALDEAU :**

Oui. C'est une solution que j'ai vue. Il y a des étudiants de l'Université de Montréal qui ont proposé aussi des projets dans le cadre de leurs études et puis j'ai été un peu inspiré.

265 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Peut-être une autre question. Vous soulevez également la question de la circulation, les données de circulation, puis vous mettez en doute les hypothèses, en fait, les simulations qui ont été effectuées...

270

M. DENIS GIRALDEAU :

Bon. Je n'ai pas lu tous les documents, sauf que j'ai imprimé les deux feuilles que nous retrouvons sur Internet, sur le site de l'Office de consultation publique...

275

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Avec les pourcentages d'augmentation?

280 **M. DENIS GIRALDEAU :**

Avec les pourcentages d'augmentation de débit. Les deux feuilles, il y en avait une pour l'heure de pointe du matin et l'autre pour l'heure de point en soirée. Ce que j'ai trouvé étrange, moi, c'est que sur avenue Du Parc, au nord de Beaubien, le projet est tellement bien fait que nous assistons à une diminution du débit de voitures sur avenue Du Parc, alors qu'on va rajouter un campus avec des milliers de personnes, et on nous prédit une diminution, sur l'avenue Du Parc, de la circulation.

285

Nous n'y croyons pas. On pense que ces études-là on été faites du point de vue d'Outremont. C'est évident qu'on a peut-être pensé à la circulation des personnes qui vont fréquenter l'Université de Montréal mais nous ne croyons pas que sur l'avenue Du Parc il va y avoir une diminution de la circulation. On pense même que... bien, sans avoir fait de grandes analyses, qu'il va y avoir une circulation plus importante. Et si vous, vous savez comment que... bon.

295

Plusieurs personnes qui arrivent du nord de Montréal, soit de Laval, Sainte-Thérèse, qui arrivent par l'autoroute des Laurentides, par exemple, pénètrent à Montréal par le boulevard de l'Acadie. Ensuite, lorsqu'ils arrivent, ils ont deux choix : soit tourner à gauche

300 s'ils veulent aller vers le centre-ville, soit tourner à gauche sur Jean-Talon ou aller un peu plus
loin jusqu'à Beaumont. Donc, disons que c'est deux rues qui, à certaines périodes de la
journée, connaissent un achalandage, là, disons que je dirais... je dirais que c'est très
achalandé, il y a du trafic dans Parc-Ext., et que de penser qu'il y aurait une diminution du
débit des voitures, on n'y croit pas.

305 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Et puis quand vous parlez d'études, c'est additionnel, d'autres études ou si...?

310 **M. DENIS GIRALDEAU :**

Bien, c'est-à-dire qu'elles sont additionnelles parce que là c'était des études
commandées par la firme Cardinal Hardy qui n'avait qu'à songer, je pense, qu'à... Elle s'est
concentrée sur la circulation supplémentaire qu'il y aurait dans les avenues à Outremont
plutôt que... Quand vous regardez sur les cartes que j'ai vues sur Internet pour le quartier
315 Parc-Extension, on ne retrouve pas ces indications-là sur les augmentations de débit ou de
diminution. Je pense qu'on n'en a pas parlé parce que ça faisait l'affaire de tout le monde.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

320 C'est une étude beaucoup plus large, qui couvre un territoire plus...

M. DENIS GIRALDEAU :

Bien, qui couvre un territoire plus large. Ça va avoir certainement aussi des effets sur
325 le boulevard Saint-Laurent au coin de Beaubien, parce que les gens qui vont vouloir se
tourner, aller vers le site et emprunter la rue Beaubien, comme disons aussi c'est un... Bien,
vous savez que la rue Beaubien s'arrête à Saint-Laurent et puis qu'ensuite il y a un petit
décalage vers le sud et puis que Beaubien reprend, donc c'est un petit coin un peu complexe.

330 Bien, je suppose qu'il y a des gens de la Petite-Patrie qui vont vous en parler un peu
plus tard dans la soirée.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

335 O.K. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Giraldeau. Bonsoir.

340 Alors, j'invite maintenant les représentants de l'arrondissement de Villeray / Saint-
Michel / Parc-Extension, Monsieur Benoît Lacroix accompagné de Madame la mairesse Anie
Samson.

MME MARY DEROS :

345

Bonsoir, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

350

Bonsoir, Madame.

MME MARY DEROS :

355

Mon nom est Mary Deros, la conseillère municipale de Parc-Extension.

LE PRÉSIDENT :

Ah, je m'excuse, oui. Alors, c'est vrai, oui.

360

MME MARY DEROS :

J'habite à Parc-Extension depuis 1969. Je suis encore résidente ici avec ma famille. Alors, Monsieur le président, Messieurs les commissaires, bonsoir.

365

Je tiens d'abord à remercier l'Office de son travail dans le cadre de la consultation qu'il a menée pour le projet d'implantation d'un campus de l'Université de Montréal sur le site de l'ancienne gare de triage d'Outremont, et de la division que l'Office a montrée en élargissant ses activités de consultation, notamment sur notre territoire de l'Arrondissement.

370

Je la remercie aussi de nous permettre de nous exprimer ce soir et de lui déposer ce mémoire de l'arrondissement de Villeray / Saint-Michel / Parc-Extension.

375

Comme plusieurs autres, nous sommes d'avis que ce projet est majeur pour Montréal et pour les quartiers qui entourent le site choisi; qu'il permettra de consolider et améliorer le positionnement universitaire de notre Ville et en Amérique du Nord et que ce projet se veut la pierre angulaire d'une opportunité presque historique de créer un tout nouveau quartier pour Montréal et ainsi développer et améliorer ce secteur de la Ville par une accessibilité accrue entre notre territoire et les arrondissements voisins.

380

Depuis plus de deux ans, l'Arrondissement s'intéresse grandement à ce projet et nous avons eu l'occasion de rencontrer le recteur Lacroix à ce sujet.

385

Nous tenons d'ailleurs à féliciter l'Université pour la qualité globale de sa proposition ainsi que pour sa volonté à travailler avec notre arrondissement, telle qu'ils nous l'ont confirmée dans leur lettre du 12 mars dernier et à laquelle nous avons rapidement répondu par l'affirmatif.

390 Notre participation actuelle à la démarche de consultation dans ce projet, Monsieur le président, se veut constructive, positive et vise à augmenter encore la qualité du projet présenté. Cette participation se fait sous l'égide de la collaboration administrative entre les arrondissements et les services centraux de la Ville.

395 Je cède maintenant la parole à monsieur Benoît Lacroix, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, qui vous présente maintenant le mémoire de l'arrondissement Villeray / Saint-Michel / Parc-Extension.

LE PRÉSIDENT :

400 Merci.

M. BENOÎT LACROIX :

405 Bonsoir. Alors, les points qui seront abordés ce soir par le mémoire se résument principalement dans les points suivants.

410 Dans un premier temps, j'aimerais vous signaler que le mémoire qui vous est présenté a été élaboré par l'Arrondissement à l'intérieur d'un délai de quatre semaines, lorsque nous avons pris la décision de participer donc à la consultation de ce soir. Nous avons fait ce mémoire avec l'aide de consultants externes, la firme Daniel Arbour & Associés, donc de façon plus précise, monsieur Serge Carreau, faisant partie de cette firme, a travaillé étroitement avec nous au courant des dernières semaines.

415 Nous allons mentionner tout d'abord et préciser notre pensée; nous sommes en présence, selon nous, d'un projet très positif, d'un projet bénéfique pour ce secteur de la Ville et il faut là-dessus que la position de l'Arrondissement soit bien comprise.

420 Nous appuyons le projet. Nous considérons que ce projet est un projet positif et qu'il pourra être un moteur extrêmement intéressant du développement de ce territoire au courant des prochaines années.

425 Nous voulons cependant que ce projet aille plus loin, que ce projet s'intègre aux objectifs que nous avons déjà retenus au Plan d'urbanisme de la Ville et à notre chapitre d'arrondissement. Donc, il faudra, en quelque sorte, poursuivre et aller plus loin dans l'effort de planification.

430 Nous voulons évidemment répondre ici à plusieurs interrogations qui ont été soulevées par nous déjà depuis deux ans et par des citoyens ou organismes lors des premières parties des audiences que vous avez présidées, sur la question de comment résoudre cette fameuse question des barrages, des seuils, des obstacles à franchir pour réussir à se lier au territoire limitrophe.

Alors, nous allons proposer ce soir deux alternatives d'aménagement permettant, selon nous, de désenclaver le territoire et de favoriser une répartition géographique des bénéfiques de ce projet.

435

Alors, rapidement donc, projet bénéfique : vous savez, ce n'est pas à tous les jours que nous avons la chance d'avoir un projet qui a une telle importance. À titre de comparaison, rappelons que 3 millions de pieds carrés de développement, c'est l'équivalent de la Place Ville-Marie, c'est-à-dire la place elle-même et tous les immeubles construits à même la Place

440

Les principaux éléments, je vous dirais positifs et bénéfiques outre les premiers points relatifs à la création d'un nouveau milieu de vie, il y a évidemment la fin de l'activité cour de triage. Je crois que tous nous devons constater, outre les ajustements et modifications que nous pouvons demander au projet, que la fin des activités industrielles lourdes de ce type en plein centre d'une agglomération constitue, en soi, déjà quelque chose de positif qu'il faut soutenir.

445

Le projet aussi permettra donc le développement de la fonction résidentielle, d'accroître la demande pour des services de types commerciaux et permettra aussi la vocation progressive, nous en sommes sûrs, des zones industrielles limitrophes, par l'installation ou d'activités nouvelles qui devraient être liées normalement avec la dynamique même du campus universitaire.

450

455

Nous croyons important à cette étape ici de revenir au Plan d'urbanisme, parce que selon nous, les énoncés qui étaient faits au Plan d'urbanisme demeurent tout à fait pertinents.

Le Plan d'urbanisme avait identifié ce territoire de Montréal comme étant une partie intégrante d'un long chapelet de terrains limitrophes à la voie ferrée du Canadien Pacifique. Il était prévu de faire de ce terrain donc, un terrain de planification détaillée pan-montréalais; lorsqu'on dit pan-montréalais, on sous-entend que c'est un territoire d'importance régionale ou métropolitaine, et compte tenu de ce statut spécial, nous allons nous mettre à plusieurs et travailler ensemble pour développer et analyser quelles sont les différentes possibilités donc de développement de ces territoires.

460

465

Nous croyons que ces orientations élaborées et au chapitre de l'Arrondissement et au Plan d'urbanisme de la Ville sont toujours pertinentes, qu'il faut poursuivre dans cette direction-là et c'est la piste que nous recommandons pour les prochains mois, voir pour les prochaines années.

470

Revenons rapidement – ici, nous avons repris une planche du cahier de l'Université où on a fait un amalgame des différents points touchant les terrains limitrophes. Donc, essentiellement, le territoire se divise en 3 : vous voyez au centre la zone jaune, qui fait l'objet

475 de la présente consultation, qui est maintenant un territoire pas seulement résidentiel mais
institutionnel et résidentiel, selon le projet qui nous est déposé; au sud, nous sommes en
présence d'un énoncé qui vise en quelque sorte à conserver la situation actuelle : « Protection
et mise en valeur de l'ensemble du cadre bâti de l'Arrondissement ». Donc, nous sommes
480 dans une situation où l'énoncé résume que : ça va bien, on est en présence d'un quartier
mature, de qualité. Les valeurs foncières sont bonnes, et cetera, donc préservation du statut
quo, préservation des équilibres en place.

Toutefois, si on regarde dans les cadrans nord et est, là ce n'est pas du tout la
situation. On fait référence constamment aux termes de diversifier, requalifier, de
485 redévelopper. Donc, le Plan d'urbanisme indique clairement que les territoires au nord et à
l'est sont les territoires qui ont besoin d'une importante injection de renouveau urbain, de
redéveloppement et c'est dans cette perspective que nous croyons qu'il faut maintenant
orienter le projet.

490 Le projet actuel est centré essentiellement, nous croyons, sur l'arrondissement
d'Outremont. Notre proposition vise à conserver vraiment dans ses fondements le projet qui
est présenté devant vous dans le scénario actuel. Il n'y a pas, dans la volonté de
l'Arrondissement, il n'y a pas donc de désir de changement substantiel à ce projet.

495 Donc, nous allons rapidement vous expliquer selon nous quels sont les points à partir
desquels nous pouvons partir et aller beaucoup plus loin et compléter le geste de planification.

L'esplanade sert de grand collecteur est-ouest évidemment, mais permet aussi de
séparer les fonctions au nord des fonctions au sud. Vous voyez qu'au sud on est
500 essentiellement dans la conservation et le retissage du tissu résidentiel, tandis qu'au nord on
a favorisé la fonction institutionnelle ainsi qu'à l'est.

Incidence première de cela, c'est qu'on s'approche des territoires voisins. Donc,
élément positif pour nous. En mettant les fonctions institutionnelles au nord et à l'est, nous
505 croyons qu'il est possible de se rapprocher des territoires voisins et de favoriser un retissage,
en quelque sorte, de ce projet avec les territoires voisins.

Autre élément, selon nous cependant à reconsidérer, et c'est ici, je vous dirais, où
l'Arrondissement a des réserves les plus importantes : nous croyons que le déplacement de la
voie ferrée ainsi que la création de cet îlot ici, là – ce qu'on appelle le secteur Atlantic –
510 apparaît encore, selon nous, des plus problématique, pour deux raisons : premièrement,
évidemment, nous aussi on considère que l'esplanade majestueuse qui est proposée termine
mal, en quelque sorte, son lien avec le tissu montréalais. L'avenue Durocher et le secteur
Atlantic et l'état actuel des lieux ne permet pas, selon nous, de donner une porte d'entrée
suffisamment prestigieuse ainsi que fonctionnelle au campus.

515 D'autre part aussi – problème majeur selon nous – la relocalisation de la cour de voirie
– donc ici – vient en quelque sorte bloquer toutes perspectives futures de reconnexion de ce
territoire avec le territoire au nord.

520 Donc, c'est principalement dans cette partie de la proposition que nous allons proposer des changements substantiels au projet de l'Université.

525 Permettez-moi tout de suite d'aller à la planche qui présente le scénario optimal et de sauter par-dessus les cinq ou six pages de texte, parce que je commenterai, pour l'essentiel, le texte à partir de la planche.

530 Alors, voici donc la proposition, ce que nous appelons « Hypothèses de travail », et ici les mots on leur importance : il s'agit d'une hypothèse de travail. Comme je le mentionnais en introduction, c'est un travail qui a été réalisé dans un délai très court et nous considérons que le projet qui est devant vous est en quelque sorte une illustration d'un potentiel, il peut en avoir d'autres, mais c'est une illustration de la perspective dans laquelle nous pourrions travailler.

535 À la base de cette hypothèse, il y a évidemment un scénario audacieux qui est le suivant, c'est-à-dire que nous considérons que ce tronçon de la voie ferrée, donc le tronçon qui va de la gare ici, Jean-Talon, jusqu'à l'embouchure ici sous le viaduc, nous croyons qu'il est possible d'envisager la démobilitation de ce tronçon, donc la fin des activités de voie ferrée à cet endroit et cela pour deux raisons :

540 la première raison c'est qu'il y a maintenant très peu de transport de marchandise sur cette ligne. La majorité du transport des marchandises se fait sur la ligne qui sera ici au sud, donc c'est le lien directement avec le port. C'est vraiment ici que le transport des marchandises se fait. Il y a très peu donc de transport des marchandises sur la voie qu'on appelle la Québec-Gatineau pour différentes raisons historiques;

545 deuxièmement, cette voie est utilisée actuellement par le transport collectif des personnes et nous sommes d'avis que d'utiliser une voie qui a été réalisée au siècle dernier, selon des contraintes industrielles, pour le transport et les exigences modernes du transport collectif des personnes, nous croyons que cette voie est inadaptée, et ceci pour la raison suivante : c'est que lorsque vous regardez le cheminement qui est fait, les gens doivent partir
550 donc de la gare Jean-Talon, s'en aller complètement dans la direction ouest, faire totalement le tour du Mont-Royal, se rabattre sur la ligne Rigaud et rentrer après à Montréal Centre-ville par les stations Montréal-Ouest, Vendôme, Lucien-l'Allier.

555 Lorsque vous arrivez à la station Lucien-l'Allier, l'ensemble du trajet que je viens de décrire a pris 26 à 27 minutes. C'est les heures d'embarquement ainsi que le calendrier horaire qui est présent sur le site de l'AMT.

560 Évidemment, lorsque vous êtes rendu au métro Lucien-l'Allier, pour ceux qui connaissent bien le centre-ville, vous n'êtes pas rendus nécessairement au cœur du centre-ville. Vous devez là transférer, aller dans le métro, attendre le métro, faire une ou deux stations vers Bonaventure, Square Victoria, Place D'Armes et après ça, donc ressortir. Si vous considérez l'ensemble du détour, c'est un détour qui approche 40 à 45 minutes.

565 Nous croyons que cela est en quelque sorte préjudiciable à l'avenir du transport en commun et que ce long délai ne permettra jamais vraiment au transport en commun de ce type-là d'être vraiment concurrentiel.

570 Donc, selon nous, la piste de l'avenue Du Parc, donc soit par voie réservée, soit par d'autres modes plus lourds, nous croyons vraiment que l'axe Du Parc qui mène directement, lui, au centre-ville, présente vraiment des perspectives d'avenir extrêmement intéressantes.

575 Donc, dans ce contexte, lorsque vous enlevez la voie ferrée, il se crée toute une série d'opportunités qui sont extrêmement intéressantes et qui ouvrent le territoire et qui permet un très grand nombre de nouvelles options.

580 Premièrement, je vous dirais l'option de base, c'est la possibilité de poursuivre le boulevard l'Acadie et ensuite de créer la rue Saint-Zotique et de venir la marier, en quelque sorte, avec la rue Saint-Zotique existante, ici, dans Rosement Petite-Patrie, et de recréer en quelque sorte toute une série d'îlots propices au développement, parce que pour ceux qui connaissent cette partie-là du territoire, vous savez qu'actuellement il y a aucune rue entre Beaumont et la voie ferrée. Il y a, à deux endroits, des amorces de rues de type ruelle mais vraiment pas de rue au sens où cela est dessiné ici.

585 Alors, cet avantage évidemment permet de redévelopper à ce moment-là toute une série d'îlots et le fait d'avoir enlevé la voie ferrée, il est maintenant possible de retisser toute une série de liens : Hutchison, De l'Épée, Querbes, il est possible maintenant de retisser vraiment les deux territoires.

590 Donc, c'est le premier point, je vous dirais, de cette proposition.

595 Deuxième aspect, nous recommandons évidemment de structurer aussi deux accès majeurs : le premier accès majeur se fait par la porte nord. Alors, qu'est-ce que la porte nord pour nous? La porte nord c'est vraiment l'utilisation du métro Acadie comme porte d'entrée majeure au niveau du transport collectif pour le campus.

600 Ce que nous recommandons, c'est qu'il y ait vraiment, donc dans le terrain adjacent au métro de l'Acadie, par l'aménagement d'un passage de piétons sous la rue Beaumont, qu'on puisse accéder directement à un ensemble bâti intéressant et que nous voyons déjà comme étant soit une composante de l'Université, soit d'une école affiliée de l'Université qui chercherait à se relocaliser, compte tenu des locaux exigus actuellement dans lesquels ils sont sur le campus de la montagne, soit à un projet avec un partenaire de l'Université, mais l'idée serait que l'Université aurait en quelque sorte déjà un campus à Parc-Extension, lié directement au métro, et ce campus pourrait se lier au volet sud, ici, au projet de l'Université. Donc, vraiment, à ce moment-là, de créer un lien directement entre les deux immeubles.

605

Création aussi d'une porte est. Donc, l'idée c'est de rabattre aussi en quelque sorte cette fameuse esplanade vers, bon, le réseau artériel majeur de Montréal.

610 Évidemment, dans le secteur Atlantic vous voyez que la proposition ici implique une réorganisation complète des rues et des bâtiments pour permettre le mariage et l'orientation entre les deux territoires.

615 Enfin, dernier point : évidemment, ici aussi encore, donc nous devons relocaliser la cour de voirie, trouver un autre territoire selon nous plus propice, compte tenu du potentiel de développement maintenant que ces terrains recèlent.

LE PRÉSIDENT :

620 Je peux vous inviter à conclure très rapidement, s'il vous plaît?

M. BENOÎT LACROIX :

625 Oui, je conclus. Alors, rapidement, peut-être aussi quelques exemples d'aménagements – cela est joint à notre présentation.

630 Vous voyez donc dans la partie ouest, l'immeuble du ministère des Finances à Paris, le nouvel immeuble donc dans le quartier de Bercy. Évidemment, il faut garder les proportions; Paris est une grande métropole internationale et nous sommes conscients qu'il existe une grande différence entre Paris et Montréal, mais l'idée ici c'est de donner, en quelque sorte, une image d'un bâtiment qui peut franchir des grands obstacles, des bâtiments de type viaduc qui permettent de franchir des grands obstacles. Et sur le plan de droite, vous voyez un peu l'analogie en termes d'implantation avec le bâtiment que nous proposons entre le métro de l'Acadie et le campus de l'Université où il est possible de franchir donc, des grands obstacles.

635 Dans la partie près de la Seine, je crois que la portée est de 130 mètres où on réussit à franchir une autoroute à six voies. Alors, c'est vraiment donc des perspectives qui donnent des exemples, selon nous, de lier les fonctions par des bâtiments.

640 Deuxièmement, aussi, la question des seuils, nous en avons parlé plus tôt, alors, voici maintenant un exemple de Chicago. Nous croyons que la passerelle de type tube, qui a été souvent présentée ici lors des audiences, avec le mécanisme d'ascenseur et tout, nous croyons que ce type-là de passerelle peut être une option intéressante pour relier deux immeubles du campus, mais pas suffisamment puissante pour relier deux quartiers de Montréal.

645 Donc, on propose d'y aller véritablement avec des ouvrages d'art. Ici, vous avez un exemple à Chicago, qui enjambe ici aussi encore une autoroute à 6 voies. Donc, il s'agit véritablement d'ouvrages d'art, sans seuil – vous voyez le confort –, les perspectives visuelles

650 que cela permet pour les usagers... Ce sont donc aussi des ouvrages à accessibilité universelle.

655 Même chose pour le prochain exemple. Donc, la nouvelle passerelle Simone De Beauvoir, aussi dans le quartier de Bercy à Paris où ici il est possible de franchir la Seine et vous avez... Bon, imaginons un aménagement de ce type ou qui s'inspire de ce type : vous avez, sur le petit croquis à droite, la hauteur, lorsqu'on arrive côté Rive Gauche, qui est extrêmement importante – pourquoi ne pas avoir un aménagement de ce type qui pourrait, par exemple, enjamber la voie ferrée, là, dans un scénario de transition en attendant que la voie ferrée soit démobilisée, et venir atterrir l'autre côté dans le campus.

660 Donc, nous avons l'impression que la passerelle et que le lien entre les territoires nord et sud est vraiment un enjeu majeur et que l'ouvrage devrait être à la hauteur de l'enjeu, beaucoup plus fort et beaucoup plus intégrant, en quelque sorte, entre les deux territoires.

665 En termes de conclusion donc, conclusion, recommandation un peu, trois principaux points : donc, on revient sur le fait que nous sommes en présence d'un projet majeur, qui va avoir une importance fondamentale sur les quartiers limitrophes.

670 Selon nous, le projet c'est plus que le projet campus UDM Outremont. Nous pensons vraiment que le projet c'est la création d'un nouveau pôle du savoir, c'est la possibilité de créer un nouveau pôle du savoir en plein au cœur de Montréal et que ça peut toucher un très grand nombre d'arrondissements ainsi qu'une Ville reconstituée, évidemment Ville Mont-Royal, et qu'il importe de situer ce projet dans la stratégie globale de la Ville qui s'appelle Vision Montréal, réalisée 2025.

675 L'idée là-dedans c'est qu'on est en présence d'un projet qui va nécessiter un très grand nombre d'investissements publics, d'investissements privés, d'importantes opérations immobilières, d'importantes opérations au niveau aussi foncier. Donc, on est dans une perspective qui épouse, selon nous, très, très bien le thème de l'opération Vision Montréal 2025.

685 Il faut aller plus loin donc que le projet qui est sur la table et l'intégrer au territoire voisin, et que le jalon qui est devant nous aujourd'hui est un jalon fort intéressant, mais il s'agit selon nous du premier jalon. Donc, il faut poursuivre les études de planification, intégrer les arrondissements, intégrer, c'est sûr, les instances politiques, intégrer aussi les organismes liés au développement économique des territoires limitrophes, les CEDÉC de chacun des territoires et tous les propriétaires immobiliers qui auraient un avantage à se lier, finalement, à une opération de redéveloppement du secteur.

690 Alors, cela termine notre présentation, je vous remercie de votre attention.

LE PRÉSIDENT :

695 Merci. Je vois que les gens ont des bons 10 minutes ce soir. Alors, on va essayer de... Par ailleurs, c'est une présentation fort importante, on voit que vous avez travaillé très fort. Une simple question vous sera posée par mon collègue Jean-Claude Boisvert – on pourrait en discuter quelques heures tellement il y a d'éléments là-dedans mais Jean-Claude va vous dire les premières réactions ou une première question de la commission.

700 **M. JEAN-CLAUDE BOISVERT, commissaire :**

705 Dans ce que vous proposez, il y a d'abord le projet de l'Université où on parle d'une promenade d'est en ouest, promenade verte, qui est constituée de deux avenues avec, au centre, un large espace vert. Est-ce que vous conservez cette même forme-là quand vous prolongez la promenade jusqu'à l'avenue Du Parc? Parce que je vois que le graphisme est différent dans votre plan.

M. BENOÎT LACROIX :

710 Sur les plans, il y a une légère différence dans la dernière partie, effectivement, mais je vous dirais que là-dessus, au niveau de l'Arrondissement, nous, ce que nous avons comme préoccupation c'est vraiment de poursuivre à la fois le lien vert et le lien fonctionnel et nous avons illustré une possibilité avec une variante. Mais je vous dirais que là-dessus, notre position n'est pas très ferme en termes de forme finale. Ce que nous voulons, c'est préserver le lien fonctionnel et le lien vert.

715

M. JEAN-CLAUDE BOISVERT, commissaire :

Mais quand vous parlez de lien fonctionnel, parlez-vous de lien véhiculaire?

720

M. BENOÎT LACROIX :

725 Oui, tout à fait, qui permettrait effectivement le déplacement des véhicules.

M. JEAN-CLAUDE BOISVERT, commissaire :

730 Il y a eu beaucoup de craintes qui se sont manifestées pendant les audiences, concernant la possibilité que cet axe-là devienne une collectrice, finalement, qui serait très achalandée. Qu'est-ce que vous en pensez?

M. BENOÎT LACROIX :

735 Je constate moi aussi qu'il y a eu beaucoup de réserves à ce sujet et des craintes au niveau du transport, bon, par véhicule automobile, le transit, mais je vous dirais, je pense que, bon, nous avons tous, pour venir ici ce soir, franchi un très grand nombre de rues, franchi un

740 très grand nombre de boulevards. Il y a actuellement autour de nous à Montréal un très grand nombre d'équipements majeurs qui vivent avec des boulevards à proximité, un peu partout à Montréal, et je vous dirais que je ne crois pas qu'il est nécessaire à cette étape-ci de prévoir un mouvement piétonnier exclusif pour la totalité du campus.

745 Nous, on est d'avis, même dans la proposition de remembrement des territoires nord et sud – évidemment, on a dessiné des réseaux de rues en continuité, mais il n'est pas nécessaire pour nous que l'ensemble de ces rues-là soit réservé à l'automobile. C'est-à-dire il est possible d'avoir un choix qui sera fait, qu'entre deux campus, par exemple sur une rue, cette rue-là, pour les heures de l'Université, devienne piétonne essentiellement et qu'elle pourra être carrossable à d'autres parties de la semaine. Mais je vous dirais, pour nous, oui, la question de la circulation est importante mais on n'est pas, selon nous, en présence d'un
750 scénario, je vous dirais, de crise, là, là-dessus.

M. JEAN-CLAUDE BOISVERT, commissaire :

755 Est-ce que votre réflexion est la même en ce qui concerne les liens nord-sud? Parce qu'on voit aussi dans votre plan scénario optimal, vous prolongez des éléments de la trame urbaine vers le sud à travers le campus.

M. BENOÎT LACROIX :

760 Oui.

M. JEAN-CLAUDE BOISVERT, commissaire :

765 Et ça prend aussi l'expression de voies de circulation automobile, alors que parmi les objectifs de l'Université c'était de réduire ces traversées de circulation automobile sur le campus. Où est-ce que vous vous situez par rapport à ça?

M. BENOÎT LACROIX :

770 Je vous dirais, c'est un petit peu la fin de la réponse à votre question précédente, en ce sens que nous considérons qu'il serait possible d'avoir un certain nombre de liens carrossables mais d'autres pourraient être essentiellement réservés donc à la circulation piétonne là-dessus.

775 J'aimerais vous rappeler que ce qui est devant vous, en quelque sorte, selon nous, c'est des hypothèses de travail, des possibilités de désenclavement. La question des choix finaux, ça peut être lié aussi à la vocation des immeubles. Vous savez, il va y avoir un certain nombre de choix qui vont se faire lorsque les scénarios de développement seront plus précis, autant du côté nord que du côté sud, mais ce que nous voulions illustrer à cette étape-ci c'est principalement les potentiels; et à partir du moment où les axes existent, bien si la Municipalité
780 et les arrondissements font le choix de les laisser cyclables ou piétons, à ce moment-là ce

sera un choix qui est tout à fait acceptable pour nous. Mais à cette étape-ci c'est principalement de démontrer que le lien physique existe et qu'il est réalisable.

M. JEAN-CLAUDE BOISVERT, commissaire :

785

Merci.

LE PRÉSIDENT :

790

Monsieur Dériger?

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

795

Une petite question concernant la porte d'entrée nord. Vous indiquez dans votre mémoire, en fait comme hypothèse, la construction d'un stationnement sous-terrain qui pourrait être relié avec celui du campus.

M. BENOÎT LACROIX :

800

Oui.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

805

Parce qu'en fait, c'est un peu dans le même sens que la circulation automobile, on comprend que l'Université entend restreindre son offre, c'est-à-dire qu'ils ne veulent pas encourager le stationnement, donc encourager l'usage de la voiture. Est-ce qu'à ce moment-là on comprend que le stationnement que vous suggérez de ce côté du campus ne viendra pas augmenter l'offre ou comment est-ce que ça fonctionne?

810

M. BENOÎT LACROIX :

815

Selon nous, on parle essentiellement ici d'une accessibilité à l'offre qui est proposée. C'est-à-dire lorsqu'on lit le document de l'Université, l'Université nous indique un stationnement de 1 000 à 1 200 véhicules avec probablement 30% à 35% de l'achalandage qui pourrait venir du nord ou du cadran est.

820

Alors, nous, ce qu'on propose, c'est qu'à partir du moment où on est capable de redévelopper tout l'îlot qu'on montrait à la porte nord, vous comprenez qu'en redéveloppant tout cet îlot et en créant la rue Saint-Zotique, on est rendu vraiment au seuil de la voie ferrée et à quelques mètres seulement, à quelques dizaines de mètres du campus qui est de l'autre côté.

825 Alors, notre volonté serait de profiter, lors de la construction de ces bâtiments, serait
de profiter de la construction pour réaliser, en tréfonds, des ouvrages qui permettraient de
capter tout de suite, dès l'intersection l'Acadie - Saint-Zotique, le fameux 25% ou 30%
d'achalandage qui viendrait du nord et de l'est, et de le faire entrer directement à cet endroit-là
– d'accord? – vers un stationnement qui est le stationnement de l'Université, un peu comme
830 on le fait lorsqu'on est à l'intersection de Sainte-Catherine près de Cathcart où on chemine et
on rentre au stationnement qui est sous la Place Ville-Marie.

835 C'est un peu ce type d'aménagement que nous préconisons et ça a l'avantage, selon
nous, d'empêcher ce volume de circulation de se déplacer un peu partout dans les deux
territoires, pour accéder au stationnement par l'arrondissement Outremont.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

840 Donc, ce qu'on comprend, en fait, c'est qu'il n'y a pas d'augmentation d'offre, c'est une
redistribution de l'offre, si on veut.

M. BENOÎT LACROIX :

Oui et une accessibilité différente.

845 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Différente. O.K., merci.

LE PRÉSIDENT :

850 Juste une petite question finale : vous semblez souffler le chaud et le froid, c'est-à-dire
d'une part vous dites : c'est un très beau projet, il faut le faire, c'est important; et d'autre part,
vous arrivez avec une autre conception du projet. Est-ce qu'à vos yeux la Ville de Montréal est
prête à prendre une décision préliminaire d'action ou si vous voulez attendre une nouvelle
855 planification, une nouvelle entente des partenaires avant qu'une action soit entreprise?

M. BENOÎT LACROIX :

860 Si vous analysez le texte et les planches qui sont proposés, dans la partie du terrain
qui est située sous la voie ferrée à déplacer, il n'y a aucune modification. Il n'y a aucune
demande de modification qui est présentée par notre Arrondissement.

865 Donc, selon nous, cette partie-là du projet, nous laissons aux commissaires et aux
autres intervenants la sagesse de proposer des ajustements ou des modifications là-dessus.
Mais nous, comme arrondissement, nous prenons acte de ce qui est déposé comme tel et
nous ne proposons pas de modification sur cette partie-là du terrain; nous travaillons
essentiellement sur le secteur Atlantic et sur les territoires limitrophes.

870 Donc nous, en tant qu'arrondissement – et madame Deros vous me corrigerez si
j'interprète mal la pensée de l'Arrondissement – mais pour le moment, sur cette partie-là, il
n'est pas question pour nous d'interrompre le cheminement du projet.

LE PRÉSIDENT :

875 Merci. J'espère qu'elle ne vous corrigera pas au sens courant du terme, de corriger
quelqu'un qui veut dire le battre... Alors, on peut cesser là notre échange, merci bien,
Madame, Monsieur, merci.

880 J'invite le groupe d'étudiantes à la maîtrise en urbanisme de l'Université de Montréal.
Est-ce que vous êtes le groupe à vous seule, Madame? Si certaines de vos collègues veulent
vous accompagner...

MME LANA SIMIC :

885 Bonsoir, je représente le groupe mais...

LE PRÉSIDENT :

890 Alors, vous nous avez déposé un mémoire qui est aussi en forme informatique?

MME LANA SIMIC :

Oui, c'est bien ça. Je crois que c'est que vous avez devant vous.

895 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui. Alors, allez-y.

MME LANA SIMIC :

900 Donc, bonsoir tout le monde.

LE PRÉSIDENT :

Rappelez-moi votre nom?

905

MME LANA SIMIC :

910 Moi, c'est Lana Simic, et pour introduire un peu le mémoire, j'ai travaillé sur ce projet
avec toute mon équipe et nous sommes cinq étudiantes de l'Université de Montréal, comme
vous l'avez dit tout à l'heure.

Donc, le projet a été fait dans le cadre d'un atelier à la maîtrise en urbanisme, un atelier d'intervention dirigé par Marie Lessard et monsieur Michel Max Raynaud.

915 Donc, je voudrais juste préciser que notre mandat a été de travailler sur l'aménagement des abords du nouveau campus de l'Université de Montréal, donc nous avons considéré que le projet prenait place sur le site tel qu'il est projeté en fait par la firme de Cardinal Hardy.

920 Donc, pour entrer tout de suite dans le projet : suite à une étude du site et à une étude de l'évaluation des impacts du projet du campus, nous avons ressorti quelques points avantageux et également des inconvénients.

925 Donc, tout d'abord, il est important de mentionner que le projet d'une telle envergure, en fait, c'est un avantage de redéveloppement d'une friche urbaine et également le projet amène une opportunité importante de désenclaver les secteurs environnants à l'ancienne de gare de triage.

930 Cependant, il y a des inconvénients; donc, je voudrais mentionner la barrière visuelle et spatiale créée par la voie ferrée et également nous avons remarqué que les liens entre le campus et les quartiers avoisinants étaient peu développés.

935 Nous avons donc déterminé des lignes directrices et des objectifs poursuivis tout au long de notre réflexion. Donc, il était d'abord question de mettre en valeur les pôles de transport en commun représentés avec des points mauves. Donc, nous avons noté, suite à notre analyse du site, que le secteur était très bien desservi en transport en commun, et ensuite, il était question de renforcement des liens avec les secteurs avoisinants, et d'un point de vue plus global, nous avons travaillé sur la requalification et la dynamisation des abords du site.

940 Donc, pour rentrer tout de suite dans le projet d'une vue plus globale, nous avons travaillé sur... en fait, nos propositions se résument sur deux liens, que vous allez voir plus loin, créés au nord du site du campus, et un lien à l'est, qui se traduit par le prolongement de la promenade jusqu'à l'avenue Du Parc, qu'on peut voir ici.

945 Donc ceci est une carte de l'extension, en fait, du réseau routier. Donc, ce qui est en rouge, ce sont les rues projetées afin de morceler ce grand territoire déstructuré et, en fait, de le rendre plus perméable. Donc, nous créons également une rue longeant la voie ferrée, comme nous avons vu aux mémoires précédents. Également, il est question de prolonger, en fait il est question d'une possibilité de prolonger l'avenue de l'Épée sous forme d'un axe routier afin de créer un lien direct avec l'esplanade et les voies qui la bordent.

950 Maintenant, pour ce qui est du réseau cyclable, nous avons misé sur le transport actif, donc nous avons projeté le réseau cyclable afin de le raccorder au réseau cyclable projeté par la Ville de Montréal, qui est représenté en bleu, et également afin de le raccorder au réseau

955

cyclable – en jaune – qui est celui projeté par la firme de Cardinal Hardy qui, lui, se raccorde au réseau cyclable existant de la Ville – en brun oranger.

960 Maintenant, pour ce qui est du réseau piéton, les espaces publics et les espaces
verts, donc toujours une vue d'ensemble du projet : donc, l'esplanade se prolonge sous forme
d'espace vert et, en fait, son aboutissement est sous forme de place minérale afin de marquer
cette entrée et la sortie du campus. Également, nous avons projeté un pôle récréatif et culturel
qui résulte de notre analyse. En fait, nous avons constaté qu'il y avait un grand manque
965 d'espaces verts dans le secteur et également une demande de la part de l'Université des
équipements récréatifs et culturels. Et enfin, le lien qui se situe plutôt à l'ouest de l'avenue
Beaumont, qui est un lien métro-gare, et il est représenté sous forme de rue piétonne.

970 Donc, pour ce qui est des usages proposés, juste une vue d'ensemble du
développement de ce grand territoire : donc au nord du campus et à l'est, il y a du
commercial, du mixte, du résidentiel et institutionnel. En fait, l'industriel c'est ce qui est
existant, donc c'est l'Hydro-Québec qu'on ne prévoit pas bouger.

975 Donc, nous avons travaillé par sous-secteurs afin de pouvoir aller un peu plus en
détail. Donc, il y a le secteur Atlantic, lien avenue de l'Épée et le lien métro-gare.

980 Tout d'abord, le sous-secteur lien métro-gare : juste rapidement pour montrer
l'existant, donc les bâtiments dessinés sur le plan d'implantation en rouge, ce sont les deux
bâtiments démontrés ici, qui se situent à l'emprise du lien que nous avons projeté. Donc, voici
les interventions à long terme pour ce sous-secteur : il s'agit donc d'un lien, sous forme de
passerelle, déjà projeté par Cardinal Hardy, que nous continuons sous forme d'une rue
piétonne et place publique qui, en fait, est structurée par du bâti d'usage mixte ayant des
activités commerciales au rez-de-chaussée afin de rendre l'endroit plus dynamique et ayant
du résidentiel au niveau supérieur, afin de répondre à la demande accrue de logement avec
985 l'arrivée du campus, et on prévoit également des logements ne visant pas seulement les
étudiants mais également des logements abordables et sociaux.

990 Donc, il y a eu un travail de traitement de l'intersection également; donc afin de rendre
l'endroit plus agréable à l'échelle du piéton, nous avons travaillé sur l'élargissement des
trottoirs. Il y a un marquage au sol afin d'accroître la sécurité piétonne, donc pour les
traversées piétonnes et également une requalification des terre-pleins existants en les
verdissant, et une plantation d'arbres le long de la rue Beaumont.

995 En fait, afin de démontrer notre volonté de vouloir s'insérer dans le gabarit existant des
hauteurs, donc nous avons projeté une hauteur intermédiaire dans ce sous-secteur qui, en
fait, vient feutrer le bruit et également, en projetant des bureaux qui se retrouvent plus proches
de la voie ferrée.

Juste rapidement quelques croquis d'ambiances recherchées – et je voudrais juste
mentionner que la passerelle projetée, on aimerait bien que ce soit sous cette forme : c'est un

1000 précédent qui démontre la passerelle qui arrive dans un bâtiment afin de rendre le bâtiment
mais aussi la passerelle plus dynamique et plus sécuritaire.

Maintenant, pour passer au secteur suivant qui est celui du lien de l'avenue de l'Épée :
donc encore une fois l'existant, et voilà les interventions qui se résument en créant un pôle
1005 culturel, récréatif d'abord, et culturel communautaire. Donc, nous avons projeté des parcs, en
fait un grand parc qui est bordé par un nouveau bâtiment projeté qui est voué à accueillir un
centre sportif. Il y a également un travail de requalification et de réhabilitation des bâtiments
qui se trouvent juste à l'est du prolongement de l'avenue de L'Épée; il y a deux bâtiments que
nous conservons et qu'on voudrait réhabiliter, en fait, puisqu'on trouve qu'ils sont d'une qualité
1010 architecturale intéressante.

Également, de l'autre côté de la voie ferrée, il y a un terrain de football pour compléter
le pôle récréatif.

1015 Et, en fait, ce lien-ci, contrairement au premier lien qui est sous forme de passerelle,
celui-ci passe en dessous de la voie ferrée. Donc, c'est un tunnel que nous allons voir juste
après cette diapo. Donc c'est un tunnel pour les piétons et les cyclistes, et je voudrais juste
mentionner qu'afin de rendre ce lien, afin de permettre ce lien de rejoindre la promenade,
nous avons dû repenser à la disposition des bâtiments projetés par Cardinal Hardy.

1020 Donc, voici la coupe qui démontre le tunnel et une éventuelle rue, un axe routier, en
fait, que nous avons vu au début.

1025 Donc, voilà un autre exemple de la requalification de la rue Beaumont afin de la rendre
plus agréable à l'échelle du piéton.

1030 Et finalement, le secteur Atlantic : donc, les bâtiments en rouge, ce sont les bâtiments
à l'emprise du prolongement de l'esplanade et les interventions se résument d'abord par une
prolongation de cette promenade jusqu'à l'avenue Du Parc, en conservant les deux voies, les
deux rues, l'entrée au campus et sa sortie. Et on prévoit, en fait, des bâtis ayant une façade
orientée vers la promenade afin de rendre cet endroit dynamique, donc avec un usage mixte :
encore une fois, du commercial au rez-de-chaussée et résidentiel aux étages supérieurs, et
en se rapprochant, en fait, en allant vers les extrémités du secteur, en se rapprochant des
voies ferrées, nous conservons la plupart de ces bâtiments qui sont voués à l'usage
1035 commercial et je dirais plutôt tours à bureaux pour des nuisances de bruit.

1040 Donc, juste rapidement, une coupe de la place minérale qui pourrait éventuellement
accueillir des installations artistiques à gabarit de hauteur qui va dans le même sens, en
montant vers les bâtiments du campus universitaire, et quelques ambiances recherchées;
donc, on s'est inspiré de ce qui existe déjà à Montréal, et peut-être juste remarquer qu'on
prévoit également des cours intérieures au centre d'îlots résidentiels.

1045 De nouveau, un aménagement des trottoirs, réaménagement des trottoirs, une revalorisation de l'avenue Du Parc et de cette entrée à l'Université, de la sortie et de l'aboutissement de la promenade, et également il est à mentionner que le bâti qui est juste en face est un bâti assez récent qu'on prévoit conserver afin que le reste, qui est un peu plus délabré, puisse s'en inspirer.

1050 Donc, juste pour rapidement résumer nos interventions par rapport aux objectifs. Donc, il était question de désenclaver les secteurs aux abords du nouveau campus universitaire et nous avons tenté de répondre à cette problématique en créant deux liens dynamiques nord-sud et également en prolongeant l'esplanade.

1055 Ensuite, il était question de restructurer les secteurs aux abords du nouveau campus universitaire et nous avons travaillé beaucoup sur la densification et sur le développement du tissu urbain afin d'y répondre, en fait, et également il y a eu un travail sur la réhabilitation et la conservation des bâtiments architecturalement intéressant. Et, finalement, afin de privilégier le transport actif et le transport en commun, nous avons projeté de prolonger le réseau cyclable et également nous avons travaillé sur la création de pôles dynamiques et mixtes autour des nœuds de transport en commun.

1060 **LE PRÉSIDENT :**

1065 Merci. Alors, donc vous êtes toutes les cinq à avoir travaillé comme ça et quand vous dites « nous projetons », c'est votre groupe qui le fait.

MME LANA SIMIC :

1070 Oui.

LE PRÉSIDENT :

C'est le commentaire que vous faites pour améliorer le projet sous examen.

1075 **MME LANA SIMIC :**

Oui, c'est bien ça.

LE PRÉSIDENT :

1080 Et vous êtes sûres que ça va l'améliorer?

MME LANA SIMIC :

1085 Bien, c'est ce qu'on croit.

LE PRÉSIDENT :

C'est correct, il faut croire à ce qu'on dit.

1090

Monsieur Dériger, s'il vous plaît.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1095

Oui, peut-être une question. Dans votre proposition, vous prolongez l'esplanade jusqu'à l'avenue Du Parc. D'abord, une chose qu'on remarque, c'est que la circulation véhiculaire est toujours présente. Est-ce que dans vos études, dans votre réflexion, est-ce que vous avez envisagé de le faire d'une façon sans voiture? Est-ce que ça a été abordé, est-ce que ça a été discuté entre vous?

1100

MME LANA SIMIC :

Oui, ça l'a été abordé, ça l'a été discuté mais ayant, en fait, suivi les consultations publiques, on croit que ce serait impossible, en fait, ça enclaverait d'autant plus le secteur. Donc, de cette façon on permet un accès et une sortie du campus en conservant ces deux voies plutôt que de... en fait, on y va un peu dans le même sens que les propositions de Cardinal Hardy, plutôt que de créer un grand axe traversant.

1105

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1110

Donc, vous gardez quand même les rues étroites...

MME LANA SIMIC :

1115

Oui.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1120

Pour que ça reste quand même, pas un axe routier, un boulevard, là, ça reste quand même des rues secondaires.

MME LANA SIMIC :

1125

Oui, tout à fait.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1130 Un autre aspect aussi : on a parlé souvent de trains, de tramways, tout ça, sur l'avenue Du Parc; est-ce que dans votre proposition, aussi, est-ce que vous avez considéré cet aspect-là sur l'avenue Du Parc, un raccordement avec le train... avec le tramway, c'est-à-dire?

1135 **MME LANA SIMIC :**

Nous y avons pensé, mais on ne s'est pas lancé...

1140 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Est-ce que vous pensez que ce que vous nous présentez, est-ce qu'il serait possible de l'insérer dans le futur? Est-ce que c'est possible d'envisager quand même une insertion de ce moyen de transport-là?

1145 **MME LANA SIMIC :**

Oui, bien sûr. En fait, je crois que ce serait intéressant étant donné qu'on veut valoriser les pôles de transport en commun, mais jusque là, d'aller en détail, nous n'avons pas étudié ce point.

1150 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Peut-être une dernière chose : ici, on remarque que la cour de voirie est disparue?

1155 **MME LANA SIMIC :**

Oui. En fait, c'est une ébauche d'idée, on est en train d'essayer de trouver un nouvel emplacement pour la cour de voirie publique. Pour l'instant, nous avons peut-être pensé à l'endroit du viaduc Rockland où il y a un parc canin et on pense qu'il y aurait de l'espace pour installer la cour de voirie là, mais il faudrait voir plus en détail.

1160 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

1165 Est-ce qu'il y a d'autres endroits que vous avez examinés aussi? Même à l'extérieur de la zone, est-ce qu'il y a d'autres secteurs que vous avez envisagés?

MME LANA SIMIC :

1170 Non. En fait, on sait que ça doit être dans Outremont... Bien, ce serait mieux si ça pouvait être dans Outremont, donc... puis c'est celui-ci auquel nous avons pensé pour l'instant.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1175 Parfait, merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

1180 Merci. Il m'a dit oui, je pensais qu'il avait fini mais non, il veut poser une question. Ils sont tous les deux professeurs de temps en temps à l'Université, alors ils ne résistent pas. Allez-y.

M. JEAN-CLAUDE BOISVERT, commissaire :

1185 La rue, au nord des voies ferrées, que vous préconisez, qui longe la voie ferrée si je lis bien, est-ce qu'elle se raccorde au viaduc Rockland?

MME LANA SIMIC :

1190 Nous avons pensé qu'elle pourrait passer en dessous mais nous n'avons pas... c'est plutôt une idée, mais nous n'avons pas vraiment détaillé.

M. JEAN-CLAUDE BOISVERT, commissaire :

1195 D'accord. Ce qui me préoccupe aussi, c'est la localisation que vous avez faite des usages dans le secteur Beaumont. Vous préconisez un lien assez fort, piéton... dans, je dirais à peu près d'ailleurs, dans l'axe de ce qui va être le point focal du campus de l'Université, la partie centrale – on l'a appelée l'échine du quartier – et vous avez situé, bon, une place publique, des usages mixtes, dont résidentiels, pour ensuite suggérer l'implantation de
1200 d'autres institutions plus à l'est. Avez-vous envisagé d'autres scénarios? Pourquoi ce scénario-là et en avez-vous envisagé d'autres?

MME LANA SIMIC :

1205 Je n'ai pas vraiment très bien compris votre question.

M. JEAN-CLAUDE BOISVERT, commissaire :

1210 Pourquoi vous situez des résidences juste dans l'axe du centre du campus, qui est le point fort du campus, et que, par contre, les institutions, l'usage institutionnel que vous préconisez, vous le disposez plus à l'est?

MME LANA SIMIC :

1215 Bien, d'abord, c'était afin de dynamiser le lien. Donc, on pensait que d'avoir des résidences pourrait contribuer à cette idée de rendre l'endroit plus dynamique. Et pour ce qui

est à l'est, vous parlez du pôle récréatif, en fait, en ce moment, il y a déjà un espace à cette emprise qui est en fait vide, il n'y a rien. Donc, nous avons tout de suite pensé à un parc.

1220 **M. JEAN-CLAUDE BOISVERT, commissaire :**

C'est bien. Merci.

1225 **LE PRÉSIDENT :**

Alors merci Mesdames, bravo pour votre travail. J'espère que vous avez aimé l'expérience de travailler sur ça. Alors, bonne chance et bonne poursuite.

1230 **MME LANA SIMIC :**

Merci.

1235 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais interrompre l'audience pour cinq minutes. Ce n'est pas la pause santé habituelle mais je vois qu'après un mémoire, les gens ont souvent le goût de parler avec leurs voisins, donc cinq minutes sur place, se détendre un peu et on revient ensuite avec monsieur Sirois et monsieur Purcell avant la pause café officielle.

1240 **PAUSE**

1245 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'ai donc le plaisir d'accueillir monsieur Denis Sirois de la Corporation du développement économique communautaire, surnommé CDÉC Centre-Nord.

Vous nous avez fait parvenir un mémoire considérable, il a 19 pages. Nous l'avons lu, si vous pouvez nous en faire un résumé, ensuite on pourra échanger, s'il vous plaît.

1250 **M. DENIS SIROIS :**

1255 Merci, Monsieur Beauchamp. En fait, je suis très content que vous me permettiez de le résumer, mais d'abord je tiens à vous remercier et remercier l'Office, et croyez que j'avais appuyé, à l'époque, la création de l'Office et que je suis bien fier que cette office-là ait vu le jour et soit aussi efficace.

1260 Je salue aussi l'arrivée de l'Université de Montréal, j'ai dit il y a 2, 3 semaines : « Salue voisin! », je le redis, mais j'ai quand même quelques commentaires qu'ils ont déjà entendus, mais que je veux leur réitérer ce soir.

1265 Mais cela dit, je peux vous assurer que la CDÉC, de par son conseil, de par son équipe de professionnels, appuie entièrement ce projet, même si on souhaite qu'il y ait une reconception, pas seulement une bonification mais on va agir aussi au niveau de la conception même du projet. On pense qu'il y a un angle de conception à revoir. Vous verrez que le mémoire de la CDÉC n'intervient pas sur ce qui a été prévu dans le quartier Outremont, dans l'arrondissement Outremont, pardon, mais on intervient plutôt au nord, c'est-à-dire dans la partie de Parc-Extension.

1270 J'ai deux, trois commentaires liminaires à... Il y en a un qui se veut humoristique, j'espère que je ne manquerai pas mon coup, mais vous savez, si ce site-là avait été construit la même année que votre naissance, c'est-à-dire en 1738, il aurait maintenant près de 300 ans. Et étant donné qu'on parle d'un grand ensemble urbain, il ne serait pas comme vous, à la fin de sa vie utile, au contraire il serait peut-être aux deux tiers, à la moitié de sa vie utile.

1275 Donc, cela dit ça me renforce toujours – bon, j'ai réussi à être drôle, c'est bien.

LE PRÉSIDENT :

1280 C'est quand vous parlez de trois siècles, j'en enlève deux puis je trouve qu'il y en a encore un qui est long.

M. DENIS SIROIS :

1285 Vous allez changer d'exemple pour les prochaines séances, c'est beau. Mais blague à part, ça me fait penser que ce n'est pas quelques semaines ou quelques mois qui feront la différence, quand on parle d'un projet qui laissera sa marque sur le paysage urbain montréalais pour quelques centaines d'années.

1290 Et c'est très différent des autres grands projets qu'on a connus et qui ont quelques siècles ou une centaine d'années. Par exemple, le Royal Victoria qui avait été bâti, sauf erreur, c'était, à toutes fins pratiques, extra muros de Montréal et il n'y avait pas grand-chose autour du Royal Vic, on bâtissait sur un terrain, à toutes fins pratiques, vierge.

1295 Ce n'est pas le cas pour Outremont, on bâtit en plein cœur de la zone la plus densément peuplée de Montréal et en plus, on bâtit en plein cœur de la zone la plus densément cosmopolite. Et ça, je pense qu'il faut aussi prendre non seulement des aspects matériels de l'urbanisme mais les aspects humains et toute la symbolique de l'urbanisme aussi.

1300 Je vous dirais aussi – dernier commentaire liminaire – que c'est un projet de 1.2 milliard en dollars de 2007. Je fais partie de la génération qui rêvait des jeux olympiques en 76, j'ai vu les coûts exploser comme vous et je sais qu'on vient de finir de payer. Moi, je me dis tout le temps que quand vient le temps d'investir 1.2 milliard on peut aussi prendre quelques semaines pour s'assurer que c'est un projet auquel tous adhèrent parce que ce

1305 seront tous, tous les Montréalais, toutes les Montréalaises qui paieront ce projet-là éventuellement et même les Québécois.

1310 Maintenant, une fois qu'on dit ça, ce qu'on constate de prime abord, c'est que le concept présentement est orienté vers Outremont. C'est un projet outremontais, c'est un projet décidé par les décideurs d'Outremont avec l'Université de Montréal. Il y a eu un comité de consultation composé exclusivement, à ma connaissance, de gens qui résident ou qui interviennent dans Outremont, et ça se voit à la face même du projet.

1315 Autant qu'il y a déjà une ouverture de prévue vers la Petite-Patrie, donc par l'esplanade qui se continuerait jusqu'à l'avenue Du Parc mais dans le secteur de Petite-Patrie, on demande qu'il y ait aussi un effort d'ouverture et un esprit d'ouverture vers Parc-Extension.

1320 Je vous dirais que ce nouveau campus-là, pour nous, symbolise très bien la volonté de l'Université de Montréal de s'enraciner dans son milieu. L'université est très bien enracinée où elle est. C'est un citoyen corporatif sérieux et très impliqué. Les gens apprécient avoir une université à côté de chez eux, c'est un modèle de comportement pour les enfants et je suis persuadé qu'à bien des égards, ça a même des impacts sur la réussite des enfants qui gravitent autour d'une université. Ce n'est pas insignifiant que de vivre à côté d'une université.

1325 Je vous dirais aussi que ce qu'on voit, c'est non seulement que le projet présentement obéit à des principes, il y en a 10, là, mais on en a quatre qu'on a retenus d'une façon plus particulière, donc : le caractère exemplaire d'un projet urbain; son caractère convivial; le souci d'avoir un milieu social équilibré et de contribuer au développement économique du secteur.

1330 On pense que ces quatre principes-là que l'Université de Montréal s'est donnée doivent être appliqués mais pas seulement à Outremont mais aussi à l'ensemble.

1335 Je vous rappellerais, à ce moment-là, les principes qui animent l'action de la CDÉC quotidiennement et ça apparaît, dans le fond, dans notre plan d'action stratégique, et il y en a sept. Je vous dirais que ces principes-là s'appliqueraient très bien à toute la conception même que l'Université de Montréal devrait adopter par rapport à la conception urbaine, pas seulement matérielle mais urbaine, au sens de la vie urbaine de son projet.

1340 Donc, la concertation des acteurs de tous les horizons; des arrondissements de la Ville reconstituée concernés; la communication avec les acteurs et avec la population; l'intégration des communautés ethnoculturelles à la vie économique montréalaise; l'insertion socioprofessionnelle des résidants, pas seulement ceux d'Outremont mais ceux aussi d'autour; le développement de l'entrepreneuriat collectif et privé; la productivité et la compétitivité des entreprises privées et sociales existantes; et, enfin, la diversification des secteurs d'activités économiques, dont le logement : le logement privé mais surtout le
1345 logement social.

Je vous dirais que ce qui nous frappe présentement aussi, c'est que le projet semble avoir été fait un peu en dehors des principes émis par la Ville de Montréal depuis six ou dix

1350 ans. Et ça, on pense qu'il faut une volonté de la Ville de Montréal que ce projet-là devienne
non seulement un projet local, mais un projet métropolitain, un projet montréalais. On pense
qu'il faut qu'il y ait une volonté politique de le faire, parce qu'il faudra investir dans les
infrastructures, il ne faut pas s'en cacher. Et, d'ailleurs, même si on n'a pas de connaissance,
1355 nous, éclairée de ces infrastructures-là, on est persuadé, à la CDÉC, que les infrastructures
souterraines, en dessous du quartier Parc-Extension, méritent d'être regardées à nouveau,
elles datent d'un certain temps, et on est conscient aussi que l'ouverture de routes fait partie
de ces préoccupations-là et que ça signifiera des investissements somme toute importants.

1360 On m'a déjà avancé le chiffre de 20 millions pour ouvrir une rue. En même temps, je
dis tout le temps que 20 millions sur 1.2 milliard, ce n'est pas le 20 millions qui est dur à
trouver c'est le 1.2 milliard. Donc, le 20 millions là-dedans c'est quand même une somme
assez subsidiaire par rapport au 1.2 milliard.

1365 On pense que pour adapter une vision locale, c'est important que plus d'acteurs que
ceux d'Outremont soient impliqués dans le dossier. Donc, on demande la création d'un comité
de travail qui dépasserait les limites d'Outremont. Donc, les arrondissements, les CDÉC, les
CLD, les acteurs locaux, il y en a beaucoup, très compétents.

1370 On pense aussi qu'il y a un certain nombre de principes que la Ville de Montréal, au fil
des dernières années, a mis de l'avant, et que ces principes-là devraient être repris. Donc,
notamment, on pense que la Ville de Montréal, quand elle a adopté en comité exécutif ce
projet-là, a dit qu'elle entendait considérer le projet comme stratégique au renforcement du
rôle de Montréal comme Ville de savoir et d'innovation et, en conséquence, elle appuyait
l'Université et oeuvrerait comme partenaire dans ses demandes de financement auprès des
gouvernements du Québec et du Canada.

1375 Donc, on pense, d'une part, que la volonté politique doit s'exprimer à ce chapitre.

1380 Par ailleurs, quelque chose qui nous apparaît important aussi, c'est que Montréal,
quand elle s'est dotée d'une politique de Ville de savoir, a aussi dit que pour améliorer le
processus de développement de son capital humain, Montréal devrait s'attacher à mettre en
œuvre les conditions propices au développement d'une culture apprenante à tous les niveaux
où il lui est possible de le faire, notamment en contribuant à enrayer le problème crucial qu'est
le décrochage scolaire.

1385 On pense que de bâtir des passerelles, des vraies passerelles, pas simplement des
viaducs mais des vraies voies de communication depuis le quartier Parc-Extension vers le site
de la gare Outremont, permettrait à Montréal d'afficher sa véritable volonté politique de
concourir à lutter contre le décrochage scolaire.

1390 Ce qui nous apparaît aussi important, c'est que dans sa stratégie de développement
économique 2005-2010, la Ville de Montréal s'est donnée un certain nombre de principes,
dont la solidarité, la prospérité. Je cite :

1395 « *La solidarité qui appelle l'ensemble des partenaires à conjuguer leurs efforts pour créer une prospérité qui profite à tous et permettre notamment de réduire les écarts au sein de la population montréalaise.* »

1400 On pense qu'il y a là matière à exprimer cette volonté politique de façon à réduire les écarts, et les écarts sont grands. Je vous ferai grâce des statistiques, elles sont nombreuses; mais Parc-Extension, à tous les coups quand on parle d'un indicateur de défavorisation, Parc-Extension est à tous les coups gagnant, c'est-à-dire c'est le quartier le plus défavorisé.

1405 On pense aussi que Montréal s'est donnée un objectif très ambitieux, c'est-à-dire de hisser Montréal parmi les métropoles qui affichent l'un des meilleurs niveaux de qualité de vie en Amérique du Nord d'ici 2025. On pense que ce projet-là est un projet qui pourrait profiter à Parc-Extension pour être à la même place que tout le monde en 2025.

1410 On pense que ce projet-là, s'il n'est pas l'occasion de désenclaver le quartier, on ne parlera plus jamais de désenclavement du quartier de Parc-Extension parce que le problème va être réglé pour 300 ou 400 ans, ça sera impossible de le désenclaver. Donc, il faut déjà décider du désenclavement, maintenant, pour être capable de le réaliser au cours des 10 ou 15 prochaines années, au cours desquelles on construira le projet.

1415 On pense aussi que le projet veut s'inscrire dans une perspective de développement durable, on salue ça, mais on pense aussi que le développement durable, ce n'est pas seulement des solutions écologiques mais c'est aussi des solutions sociales à l'égard de l'humain.

1420 Je continuerai en vous disant qu'en termes de retombées économiques, elles peuvent être nombreuses pour le quartier et fort salutaires. On pense qu'il y aura de l'essaimage technologique; il y aura beaucoup d'entreprises qui voudront s'établir autour du site de la gare Outremont.

1425 Justement, dans le quartier Parc-Extension, il y a une importante frange au sud de la rue Beaumont, où il y a des terrains vacants, des édifices qui pourraient être requalifiés. Il y a la rue Parc avec plusieurs édifices de grande surface qui pourraient aussi être requalifiés et offrir des lieux d'essaimage de grande qualité à l'Université de Montréal et aux entreprises qui voudront graviter autour d'elle.

1430 On pense aussi qu'avec l'arrondissement de Villeray / Saint-Michel / Parc-Extension, la CDÉC est en mesure de créer les conditions d'accueil. Le scénario qu'a présenté tout à l'heure l'Arrondissement va dans ce sens, mais on pense qu'au-delà même du tracé, il faut aussi créer des conditions d'accueil de ces entreprises-là, et la CDÉC, tant par son expertise que par son réseau de deuxième ligne qu'elle a développé au cours des années, un réseau d'expertise de très haut niveau, est à même d'aider les entreprises qui souhaiteront s'établir, à s'établir avec succès.

1435

1440 En termes de retombées sociales, maintenant, on pense que les retombées sociales
pourraient être intéressantes. La circulation entre les deux quartiers pourrait permettre une
mixité sociale. Ça pourrait engendrer de nombreux avantages, évidemment, mais aussi une
pression à la hausse sur le prix des loyers, une prise de possession de loyers par des gens
1445 qui autrefois ne vivaient pas dans Parc-Extension. On est persuadé que le développement
d'une communauté doit se faire par et pour sa communauté, mais on n'est pas naïf au point
de penser qu'il n'y aura pas de pression venue de l'extérieur, et on pense qu'à ce moment-là il
sera intéressant que le Comité dont on parlait tantôt réunisse des organismes qui ont une
expertise à donner et qui sont surtout « groundés » sur la population et les besoins, dont le
Regroupement de l'aménagement de Parc-Extension, HAPOPEX, le Comité d'action de Parc-
Extension et, évidemment, la CDÉC.

1450 On pense aussi que le fait de s'établir dans Parc-Extension, pour l'Université de
Montréal, revêt un avantage qu'on n'a pas vu dans la littérature propre au projet
présentement. Vous savez que c'est le quartier le plus cosmopolite à Montréal avec Côte-des-
Neiges, il y a de nombreux ressortissants de nombreux pays sud asiatiques. Or, l'Université de
Montréal, au cours des prochaines années, comme toutes les universités du Québec, devra
recruter à l'étranger. On devra créer des réseaux avec l'étranger. On recrutera des étudiants,
1455 des chercheurs, on recrutera des professionnels. On pense que la proximité d'une population
cosmopolite à ce moment-là est un avantage concurrentiel extraordinaire pour l'Université de
Montréal.

1460 Évidemment, si on recrute des étudiants étrangers, on devra en prendre soin. Donc,
on a de nombreux organismes dans le quartier qui pourraient accueillir les étudiants étrangers
et les orienter. Je pense ici au Carrefour de liaison et d'animation multiethnique, au Centre
haïtien d'animation et d'interventions sociales, et j'en passe.

1465 Je vous dirais maintenant que, et je terminerai, Monsieur Beauchamp et vos collègues
commissaires, en disant que la CDÉC, dans le fond, a cinq recommandations et demandes :
un, de concevoir et d'aménager le projet du campus comme un projet métropolitain et non
comme un projet local; on passerait à côté d'une opportunité qui ne se représentera pas avant
longtemps. On pense aussi que les 10 principes de l'Université de Montréal doivent être inclus
1470 mais pas simplement pour Outremont mais pour l'ensemble du projet et des territoires voisins.

1475 On recommande qu'il y ait des vases communicants entre le quartier Parc et le site,
pas simplement au niveau communication pédestre ou communication véhiculaire, mais on
pense aussi à une véritable communication au sens social. Ça, j'en ai parlé abondamment
tantôt.

1480 D'inclure le quartier Parc-Extension, donc de prévoir des liens physiques entre le
quartier et le site; d'atténuer les nuisances ferroviaires du côté de Parc-Extension.
Évidemment, le déménagement des voies ferrées du côté de Parc-Extension entraînera une
augmentation du bruit, donc on pense que si jamais ça se faisait quand même, il faut vraiment
avoir des mesures d'atténuation importantes et de créer de véritables liens sociaux.

1485 Enfin, on a trois engagements pour la CDÉC Centre-Nord, trois engagements qu'on a pris avec les gens de l'Université de Montréal mais qu'on veut réitérer publiquement. Donc, on veut travailler en collaboration avec l'Université de Montréal pour la préparation, le programme d'embauche et le programme de préparation à l'employabilité pour la main-d'œuvre locale.

1490 On veut développer un partenariat avec l'UDM et les acteurs locaux pour développer la frange de la rue Beaumont et de la rue Parc pour accueillir des entreprises d'essaimage qui, immanquablement, graviteront autour de l'UDM. Et aussi, on s'engage à collaborer avec les acteurs du quartier, et ils sont très nombreux et très engagés dans la réalisation de ce projet-là.

1495 Donc, on veut travailler avec les acteurs du quartier pour une véritable planification stratégique concertée, notamment dans le secteur du logement mais aussi pour le développement mixte de la rue Beaumont. Voilà.

LE PRÉSIDENT :

1500 Merci, Monsieur Sirois. Précisément, ce qui frappe dans votre mémoire, c'est qu'il est à la fois revendicatif, en un sens, et auto implicatif, c'est-à-dire que vous ne faites pas que demander ou que de conseiller des choses, mais vous vous engagez vous-même à être activement impliqué dans la mise en œuvre de certaines choses.

1505 Je reviendrais sur votre premier point, à savoir le projet métropolitain et le projet local : est-ce que pour vous le projet est si insuffisamment inscrit dans l'ensemble métropolitain, qu'il est si local que la décision initiale doit être retardée pour d'abord assurer l'intégration que vous percevez au plan métropolitain?

M. DENIS SIROIS :

1510 Je dirais que tant et aussi longtemps qu'il n'y aura pas une ouverture vers le quartier Parc-Extension, la décision doit être retardée. Ce qui ne veut pas dire que la décision doit être retardée d'un an ou deux, là, mais je pense qu'il y a déjà des propositions sur la table qui permettront d'avoir des tracés et il y a des choses qu'on doit bâtir au fil des 10 ou 15
1515 prochaines années. Mais c'est sûr que tant qu'il n'y aura pas de tracés qui permettront de réaliser l'ouverture physique, et cette ouverture physique-là est le préalable incontournable de l'ouverture sociale, mais tant que ces tracés-là n'existeront pas, je pense qu'il faut retarder la décision finale.

1520 **LE PRÉSIDENT :**

Le lien physique, pour vous, c'est l'espèce d'a priori incontournable?

M. DENIS SIROIS :

1525

Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

1530

O.K. En termes de, on parle d'un projet qui est sur 15 ans, 20 ans, peut-être au-delà, comment vous concevez le mécanisme d'accompagnement d'un projet comme ça? Ce n'est pas un « one-shot deal », c'est clair, c'est une chose où il y a une phase 1, phase 2, phase 3, vous êtes un peu habitué à collaborer, à avoir des processus d'organisation, de concertation, comment vous visualisez la mise en œuvre d'une chose comme celle-là?

1535

M. DENIS SIROIS :

1540

Bien écoutez, moi, je verrais un comité assez large. J'aime bien les concertations qui sont concertantes et qui sont larges mais qui sont efficaces, on s'entend, là? Je verrais des gens des territoires voisins, donc j'ai nommé les arrondissements, les CDÉC, les CLD, les organismes qui ont une compétence reconnue là-dedans et évidemment la Ville centrale. Je pense que la Ville centrale devrait assumer un rôle de leadership dans l'animation de ce comité-là, et ce comité-là devrait avoir au moins trois grands moments forts, c'est-à-dire : se mettre en œuvre le plus rapidement possible pour reconcevoir les éléments du projet qui doivent l'être – évidemment, l'Université de Montréal serait partie prenante à ça, là, je m'en excuse – mais reconcevoir certains éléments, pas simplement prévoir des mesures de mitigation, on ne parle pas de mitigation ici, on parle de conception.

1545

1550

L'autre chose aussi c'est : pendant la durée des travaux, donc ça va s'étirer sur 10, 15 ou 20 ans, ce comité-là devrait continuer à se réunir fréquemment et à produire des rapports. Donc, d'une part, pour monitorer l'avancement des travaux – et là je ne veux pas devenir le maître de projet, on s'entend – mais aussi de voir quels sont les impacts réels et quels sont les impacts appréhendés sur la population, sur la trame urbaine, la trame commerciale. Est-ce qu'on est en train d'obtenir les résultats attendus? Est-ce qu'on contribue vraiment à la réussite montréalaise et à la réussite des arrondissements de la ville reconstituée concernée?

1555

Je verrais ensuite un troisième temps, et ça c'est quand le projet va voir sa conclusion en termes de construction, il faut qu'il y ait aussi un monitoring de ça. On va vivre une expérience urbaine assez extraordinaire de voir une université partir d'un endroit et arriver dans un autre quartier.

1560

LE PRÉSIDENT :

Partir au sens de démarrer.

1565

M. DENIS SIROIS :

C'est assez rare qu'on voie ça, là. Moi, je ne me rappelle pas avoir vu ça, à part l'UQAM, là, quand elle s'est dotée d'un véritable pavillon. Et puis ça ne sera peut être pas les

1570 mêmes personnes sur une période de 25 ans, mettons, mais ce sera sans doute les mêmes acteurs.

LE PRÉSIDENT :

1575 Si l'Office de consultation fait cette consultation-là, je n'y serai certainement plus.

M. DENIS SIROIS :

1580 Et pour terminer, ce comité-là, moi, je pense qu'il devrait être capable d'émettre des recommandations fermes aux élus qui, en bout de ligne, prendront les décisions.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

1585 **M. JEAN-CLAUDE BOISVERT, commissaire :**

J'aurais peut-être une question.

1590 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, allez-y.

1595 **M. JEAN-CLAUDE BOISVERT, commissaire :**

1600 Peut-être une dernière question en ce qui concerne, comment je dirais... Ce que vous envisagez, finalement, c'est une large table de concertation qui verrait à définir les grands paramètres de ce projet-là, surtout en ce qui concerne son insertion dans le territoire du côté est et du côté nord. Comment considérez-vous l'arrimage de cette table de concertation là en termes d'échéance avec ce qui semble être une première étape assez... presque urgente pour l'Université de Montréal, selon ce qui nous a été dit en commission?

M. DENIS SIROIS :

1605 Écoutez, moi, je pense qu'on peut travailler rapidement. La concertation n'est pas tout le temps synonyme de longueur.

1610 Il y a une expérience similaire qui existe présentement dans Saint-Michel avec la carrière Saint-Michel, autrefois connue sous le nom de carrière Francon; monsieur Tremblay, à la demande de la CDÉC et d'autres partenaires du milieu, dont Vivre à Saint-Michel en santé, a mis sur pied une table de concertation un peu semblable à celle que je vous ai

1615 décrite – Smart Centres est là-dedans, la Ville, l'Arrondissement, Emploi Québec, la Commission scolaire, la CDÉC, les organismes communautaires et on respecte l'échéancier du promoteur.

1620 Donc, moi, je pense que c'est tout à fait possible. Je pense que là-dedans, le promoteur est même gagnant, parce que plutôt que de voir... Imaginez-vous : on construit un bungalow, ça dure deux mois; eux vont construire pendant 15 ans. Pendant 15 ans, ils seront sujets à être la cible de tous les lobbys de la planète. Si j'étais eux, je me dirais : je vais me créer un réseau d'alliances très fort, très solide, des alliés qui vont me critiquer, qui vont me forcer à bouger et qui vont me forcer à évoluer, mais des gens qui vont, en même temps que moi, être des ambassadeurs de ce projet-là et qui vont se porter garants de sa réussite. Et moi, je pense que ça, ça va les aider.

1625 Et quand on parle, dans les principes de l'UDM, de communication avec la population, d'un projet convivial, ce serait là une implication très concrète de ces principes.

1630 **M. JEAN-CLAUDE BOISVERT, commissaire :**

Merci.

1635 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Sirois.

1640 **M. DENIS SIROIS :**

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

1645 Je vous en prie.

Alors, j'invite maintenant monsieur François Purcell s'il vous plaît.

1650 **M. FRANÇOIS PURCELL :**

Bonsoir, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

1655 Bonsoir, Monsieur Purcell.

M. FRANÇOIS PURCELL :

1660 Bonsoir commissaires. Alors, ce soir je suis là, à titre de représentant d'une bonne
partie de la population, en tout cas de Rosemont Petite-Patrie, l'arrondissement. Je suis
conseiller municipal de Saint-Édouard, qui est le district juste voisin, justement, à ce beau
projet de l'Université de Montréal.

1665 Comme vous verrez, je n'ai pas eu nécessairement les moyens qu'ont eu mes
collègues de l'arrondissement plus au nord, donc ce sera un verbal uniquement.

L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE

1670 **Début du mémoire : « D'entrée de jeu, il faut souligner [...] »**
Fin du mémoire.

Je vous remercie de votre attention.

1675 **LE PRÉSIDENT :**

1680 Merci, Monsieur Purcell. Malheureusement, vous n'aviez pas pu nous présenter votre
mémoire préalablement, alors on ne l'avait pas lu. Vous nous accusez de ne pas être allés
dans la Petite-Patrie, et je pense qu'il y a eu des contacts toutefois avec les autorités, mais
comme ce n'est pas moi qui les ai faits, je ne peux pas les confirmer, je vérifierai auprès de la
présidente.

1685 Mais il y a une question que vous dites en page 5, et là ça me surprend un petit peu.
Vous évoquez l'idée que l'établissement de l'Université sur le site pourrait avoir un effet
siphon des clientèles commerciales déjà établies dans le secteur de la Petite-Patrie. Et là, ça
me surprend parce qu'il me semble que c'est 1 200 pieds carrés, 12 000 pieds carrés qui ont
été prévus pour l'ensemble du site avec des choses vraiment de service de proximité, genre
petites choses, service de cafétéria, des petits restaurants, des boutiques, et cetera, mais rien
de considérable. Je comprends mal comment – il n'y a pas là de grands espaces, on n'a pas
1690 de Loblaws là ni de boutiques spécialisées de grande envergure – je ne vois pas comment
l'effet siphon peut s'exercer sur le commerce par rapport aux commerces déjà établis dans le
quartier avoisinant.

M. FRANÇOIS PURCELL :

1695 Écoutez, le mémoire que je vous présente c'est une réflexion, ce n'est pas des études
exhaustives, évidemment. Effectivement, vous avez tout à fait raison, on ne parle pas de
grandes surfaces, puis ce n'est pas du tout le but de l'Université de Montréal. Sauf qu'un
projet, l'inquiétude c'est qu'il y a un projet qui se développe sur plusieurs années, c'est que les

1700 données peuvent changer. Sur un grand territoire comme ça, on peut s'apercevoir, à un moment donné, qu'il y a des besoins commerciaux pour la clientèle visée.

Je pense que si le mot « siphon » frappe beaucoup, tant mieux, parce qu'il a au moins suscité votre intérêt à comprendre l'effet qu'il y aura un certain bouleversement, il y aura l'apport de clientèle, évidemment, et le mémoire concentre davantage l'idée de tenir compte de l'existant en termes de trame commerciale de part et d'autre du site, et de ne pas se fermer les yeux et de s'isoler dans un projet, mais de regarder ce qu'il y a autour en ce qui concerne la demande et l'offre, et qu'on puisse programmer cette offre et cette demande par des études, documenté par des études et avec un diagnostic complet, avec un plan d'action, un plan de mise en œuvre.

Si le mot siphon vous a...

LE PRÉSIDENT :

1715 Non, non, non, mais c'est juste que c'est évoqué comme une réalité. Je veux juste vérifier avec vous : globalement, vous êtes content que l'Université ait comme projet de s'en aller là ou elle veut s'en aller?

1720

M. FRANÇOIS PURCELL :

1725 Tout à fait. Écoutez, aujourd'hui je suis à titre de conseiller municipal.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

1730

M. FRANÇOIS PURCELL :

À l'époque, notre formation politique – je veux juste vous dire cette petite parenthèse-là comme... ce n'est pas un document de partisan, une partisanerie – à l'époque, on était même à souhaiter, suite au départ du 6000 Saint-Denis – pour l'hôpital, j'entends – il y avait eu l'idée de s'installer donc dans cette cour de triage; on y était, on était heureux de ça parce que, justement, avec un projet bien développé, bien intégré, on pouvait faire de belles choses. Alors, ça a été... bon, ça a été évacué ailleurs.

1740 L'arrivée de l'Université de Montréal par des pavillons universitaires, c'est très heureux parce qu'effectivement, je pense que l'ensemble des gens qui ont parlé ici le souhaitent, ce projet-là, parce que bien fait, bien intégré, ça peut apporter de grandes choses. Puis je suis d'accord avec le collègue de la CDÉC et d'autres qui ont dit : il y a là une occasion unique

1745 mais prenons cette occasion unique de développer les choses. Puis je pense, par plusieurs choses qui se sont dites ce soir, il y a des choses intéressantes.

LE PRÉSIDENT :

1750 Au fond, votre mémoire nous alerte sur des dangers potentiels d'un projet comme ça et de bien les penser ou les prévenir avant que les choses soient faites.

M. FRANÇOIS PURCELL :

1755 Exactement, ça a deux parties, vous avez vu le mémoire : la partie donc où on se préoccupe de certaines choses; ce n'est pas entouré, comme je vous dis, de grandes études, parce que, bon, je n'ai pas ces moyens là, je ne prétends pas avoir ces moyens-là.

LE PRÉSIDENT :

1760 Vous ne les avez pas encore, ces moyens-là, peut-on dire, oui.

M. FRANÇOIS PURCELL :

1765 Et puis l'autre chose, bien par différents principes d'aménagement, donc d'ouverture, de liens directs, par des voies, par de l'aménagement autant physique que bâti et non bâti.

LE PRÉSIDENT :

1770 O.K. Monsieur Dériger s'il vous plaît.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1775 Une question. Vous soulevez la problématique de la circulation à l'intersection Beaubien - avenue Du Parc; on comprend assez bien, je pense, la problématique que vous soulevez en termes de sécurité, piétons, cyclistes, les conflits d'usage et tout ça. Par contre, quand on fait, disons, on va un peu vers l'ouest, on a aussi la rue Durocher et Beaubien et aussi la connexion pour la promenade avec Durocher, et à cet endroit-là, si je ne me trompe pas, il y a une école, il y a un petit parc – est-ce que vous voyez aussi des problèmes de sécurité à ces endroits-là ou c'est seulement à l'intersection avenue Du Parc et Beaubien que vous voyez plus de problèmes?

M. FRANÇOIS PURCELL :

1785 Je vais vous dire honnêtement, je ne voudrais pas émettre une opinion qui ne serait pas documentée. Vous avez vu, j'ai beaucoup fait référence à cette intersection-là parce que je connais bien, par des observations...

LE PRÉSIDENT :

1790 Celle-là, vous la traversez souvent?

M. FRANÇOIS PURCELL :

1795 Bien, on la traverse souvent, sinon on me le rappelle souvent qu'il y a des problèmes, bon, à juste titre. D'ailleurs, la Ville a fait et fera certaines interventions pour essayer d'améliorer à la fois la fluidité, la sécurité automobile aussi, parce qu'il y a des accidents, il y a des accrochages, mais aussi pour les piétons et les cyclistes dans cet endroit-là, c'est incroyable. C'est pour ça que le fait de rajouter des véhicules, même si on n'en souhaite pas beaucoup, il reste qu'on va en rajouter.

1800 Alors, les études de CIMA, quand on les lit bien, bien ça dénote que le problème n'est pas nécessairement réglé, à la fois pour les automobilistes, les véhicules, mais il n'y a pas d'intervention; c'est ça que je trouve assez bizarre d'un projet qui est grand comme ça, qu'on ne profite pas de l'occasion pour, en tout cas, au moins nous sécuriser dans notre perception sur la sécurité des piétons et des cyclistes.

1810 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

1815 Peut-être un autre petit point; aussi, vous parlez de prolonger l'autobus 18 Beaubien, est-ce que vous avez pu évaluer jusqu'où... c'est quoi le circuit que l'autobus ferait à ce moment-là? Est-ce qu'elle rentrerait dans le site, est-ce qu'elle prendrait la promenade...?

M. FRANÇOIS PURCELL :

1820 Bien, ce serait intéressant, effectivement, parce que, bon, l'autobus 18 qui pourrait emprunter toute la rue Beaubien, ce qui n'est pas le cas présentement, que le projet... bon, on passe sur la rue Beaubien mais à l'est de Saint-Laurent, mais on ne va pas jusque dans l'ouest. Alors, je pense, pour avoir discuté quelque peu avec les autorités de la STM, eux, ils vont où il y a des usagers, au fond, et déjà les citoyen de Marconi-Alexandra réclament cette autobus. Alors, il y a là une occasion unique donc, avec le prolongement de la rue Beaubien, de faire les aménagements en conséquence pour aller effectivement pénétrer dans le site de l'Université, puis je pense que ça va de soi. Un site universitaire que l'on veut vert, qu'on puisse amener le transport en commun sur le site et de permettre justement cette fluidité, cette perméabilité des gens de l'est vers l'ouest et l'ouest vers l'est.

1830 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Purcell.

1835 Pause de 10 minutes, celle-là. Alors, on se retrouve ensuite avec messieurs Luc Brutus et Sylvain Blais.

PAUSE

LE PRÉSIDENT :

1840 Merci de votre discipline. On a un petit peu de retard mais je pense que quand on a de gros mémoires, il faut permettre aux gens de dire l'essentiel de ce qu'ils ont à dire, même si on leur demande de résumer en 10 minutes, quand c'est possible.

1845 Alors, j'invite maintenant monsieur Luc Brutus et monsieur Sylvain Blais, s'il vous plaît.

M. SYLVAIN BLAIS :

1850 Alors, bonsoir, Messieurs.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Monsieur. Vous êtes Monsieur?

M. SYLVAIN BLAIS :

1855 Sylvain Blais. Monsieur Brutus est malheureusement absent, il n'a pas pu se présenter. J'ai une bonne nouvelle pour vous, je vais être relativement bref.

LE PRÉSIDENT :

1860 Si vous lisez votre mémoire, ça ne durera pas longtemps, le mémoire est court. Oui?

M. SYLVAIN BLAIS :

1865 Je suis citoyen d'Outremont depuis plus de 21 ans. Je suis très actif du côté du soccer à Outremont, ça fait déjà plus de 10 ans que mes enfants ont commencé à jouer et j'ai pu arpenter les terrains de soccer depuis plusieurs années.

1870 Actuellement, on est en grande préparation pour la saison du côté récréatif et du côté compétitif, qui est une charge de travail très importante, alors je tiens à vous le dire.

1875 Actuellement, aussi, je fais partie du comité de la commission consultative permanente sur les sports et loisirs et la vie communautaire de l'arrondissement d'Outremont, donc je suis assez bien placé pour connaître un peu les problèmes de l'Arrondissement là-dessus.

Alors, ce que j'aimerais exprimer, j'aimerais parler actuellement, faire un portrait des terrains de soccer existants actuellement à Outremont.

1880 Actuellement, on détient un beau terrain synthétique, non éclairé au parc Beaubien. C'est un terrain qui répond à des normes minimales où est-ce que des jeunes peuvent jouer du côté compétitif, et je peux vous dire que pour ceux qui connaissent bien la Ville d'Outremont, le terrain est continuellement occupé et je serais même intéressé de voir à quel point il se dégrade, à quel point il est occupé. Je peux vous dire qu'il n'est jamais libre. C'est
1885 un terrain qui est pris tout le temps, tout le temps, tout le temps. À côté, il y a un petit terrain naturel qui a été placé, que la Ville a aménagé il y a quelques années, donc la Ville a continué à faire des efforts pour donner des structures aux gens en place.

1890 Avant la construction du CCI, on avait un autre terrain qui était là; malheureusement, lorsque la construction a été faite, on a perdu ce terrain-là. Alors au lieu d'avoir plus de terrains avec une augmentation des citoyens, on est passé avec moins de terrains.

1895 La Ville, connaissant ces problèmes-là, a essayé, de concert avec les gens, d'aménager aussi un terrain sur le terrain de balle molle actuellement. Malheureusement, on se rend compte que c'est deux terrains qui sont complètement différents, qui ont une vocation différente et l'intégration des deux ensemble, ça ne marche pas, surtout lorsqu'on veut mettre des gens, des 7 contre 7.

1900 Pour des plus jeunes on peut faire quelques pratiques mais ce n'est pas quelque chose qui a connu un succès, même si ça a été tenté. Donc, la Ville a essayé, avec des structures limitées, de répondre à ces besoins-là, mais ça n'a jamais marché.

1905 Pendant ce temps-là, depuis quelques années, on est rendu actuellement à plus de 1 000 joueurs; je parle de jeunes, je ne parle pas d'adultes.

LE PRÉSIDENT :

Parlez-vous de 1 000 enfants différents ou de 1 000 entrées différentes d'enfants?

1910 **M. SYLVAIN BLAIS :**

1915 Probablement 1 000 entrées. Il peut y avoir certaines... des fois, il y a des enfants qui peuvent jouer récréatif et compétitif, donc ce serait à voir en tant que tel. Mais ce qu'on se rend compte, c'est qu'il y a une augmentation majeure du côté du nombre de joueurs de soccer et c'est incroyable.

Si on regarde aujourd'hui, je pense que vous pouvez voir très bien, la Coupe du monde, au Québec, est rendue quelque chose d'extraordinaire. Le soccer est un sport, je

1920

pense qui est très bon, c'est un sport qui demande peu d'équipement pour les jeunes mais qui est très rassembleur.

1925

Ce qu'on voit actuellement, c'est qu'on a beaucoup de joueurs, on a beaucoup de jeunes joueurs et on n'a pas de terrain. Mais pire que ça, c'est qu'on a actuellement un seul terrain qui n'est pas éclairé, donc évidemment qui n'est éclairé, qui veut dire qui est limité en termes d'heures.

1930

Donc, à titre, moi, de membre à la Ville, on a essayé même de partir une équipe, on a essayé de partir des ligues adultes. On pense que c'est important pour les gens, de rendre les gens actifs. Malheureusement, on ne peut même pas penser à mettre une ligue d'adultes actuellement, il n'y a pas de terrain. Je peux vous dire que les gens font des efforts démentiels, juste du côté des pratiques pour des équipes intercitées, vont dans des parcs dans d'autres arrondissements, qui ne sont même pas des parcs de soccer, où est-ce qu'il n'y a même pas de buts.

1935

Alors, actuellement, on a des besoins vraiment importants. En plus de ça, ce qu'on nous dit, c'est qu'avec la cour de triage, on va avoir encore plus, une population encore plus grande. Alors, on a demandé déjà à la Ville de considérer mettre un terrain éclairé. Cependant, vu la façon dont c'est fait, c'est très proche des résidences actuelles. Donc, ce n'est pas un projet qui peut être fait pour des raisons bien précises : elles sont vraiment collées, les maisons, et pour nous c'est un problème majeur.

1940

1945

Moi, quand j'ai vu le projet initialement, j'ai été très heureux de voir qu'on pensait à nos meilleurs amis les animaux. J'ai vu qu'on avait un terrain, puis je pense que c'est un besoin essentiel, et là, j'ai regardé ça puis j'ai vu aucun terrain de soccer qui, pourtant, est un besoin essentiel depuis des années. Puis je suis très content qu'on pense aux animaux. Je pense que c'est un besoin essentiel, autant qu'on peut penser à nos enfants aussi.

1950

Donc, on demande à ce moment-là de dire à nos enfants d'être proactifs, d'être des gens qui vont être dehors, qui vont faire des exercices mais on manque d'infrastructures, c'est un besoin criant actuellement.

1955

Donc si vous regardez actuellement nous ce qu'on mentionne, c'est qu'on pense que le projet doit prévoir l'aménagement d'un terrain sportif extérieur qui réponde aux besoins grandissants de la population actuelle et de celle qui s'installera dans le nouveau développement de la cour de triage pour la pratique du soccer.

1960

On pense qu'actuellement, c'est ça, on n'a pu vraiment de possibilités d'avoir des terrains comme actuellement on a, surtout de pouvoir mettre un terrain éclairé. On est probablement une des seules villes, je pense, à travers la communauté urbaine de Montréal qui n'a même pas de terrain éclairé.

Alors, on demande à nos jeunes d'être actifs, on demande aux gens d'être actifs et pendant ce temps-là, on n'a pas pensé du côté de la cour de triage, à penser à un terrain de soccer.

1965

Je sais qu'il y a eu des discussions. Je pense que les gens de la Ville en sont conscients, je pense que vous avez eu des demandes là-dessus, mais il est primordial qu'on le pense parce que si on manque cette occasion-là aujourd'hui, c'est un problème qui ne pourra pas se régler par la suite.

1970

Alors, ce qu'on demande vraiment, c'est effectivement de penser de pouvoir mettre un terrain de soccer réglementaire où est-ce qu'on peut jouer 11 contre 11. Je ne connais pas les normes, j'ai vu ici qu'il y a plein de gens qui connaissent les règlements beaucoup mieux que moi, je ne connais pas vraiment les terrains mais je pense que c'est des choses qui sont disponibles par les différents intervenants, mais on pense que c'est primordial actuellement de pouvoir intégrer un terrain de soccer. Je pense que le soccer est un sport qui est en croissance majeure, et de ne pas penser à mettre cette structure-là actuellement, ce serait une erreur importante.

1975

1980

LE PRÉSIDENT :

Merci. Est-ce que vous demandez deux terrains ou un terrain? Parce que vous avez deux demandes : un terrain sportif extérieur puis après ça vous dites : « Un terrain de soccer éclairé dans un secteur. » Est-ce que c'est des deux demandes différentes ou si c'est...?

1985

M. SYLVAIN BLAIS :

Bien, ce qu'on demande, dans le fond, parce que souvent dans un terrain de soccer, si on parle d'un terrain de soccer 11 contre 11 avec les sorties extérieures, ça peut faire justement deux terrains qui peuvent être divisés en deux, surtout pour les plus jeunes.

1990

Donc, il y a des aménagements à voir avec des spécialistes là-dessus pour pouvoir avoir un terrain qui peut être facilement converti pour avoir deux terrains, disons, de diviser le terrain avec les enfants.

1995

LE PRÉSIDENT :

Et ça, est-ce que vous avez une idée de la localisation?

2000

M. SYLVAIN BLAIS :

Aucunement. J'ai entendu plusieurs sites potentiels, je ne suis pas urbaniste, je n'ai pas la prétention de l'être, les gens qui font partie du soccer non plus. Je pense que c'est vraiment, pour nous, de vous suggérer un endroit serait totalement... on n'a pas les compétences pour vous suggérer ça.

2005

2010 Il est clair, cependant, que plus il est proche du Centre communautaire, plus ça peut faire vraiment un rayonnement. La majorité des villes ont souvent à côté des centres communautaires, des terrains sportifs qui vont regrouper, qui vont permettre aux gens de rayonner près des loisirs, il y a des locaux qui sont disponibles déjà au CCI. Donc, c'est sûr que ça peut faire une synergie beaucoup plus grande que si le terrain est mis dans un endroit isolé, dans un endroit loin du CCI.

2015 Donc ça, ça reste à voir. Je sais qu'il y a plusieurs possibilités mais on n'a pas la prétention d'avoir les connaissances de vous suggérer des endroits. Ce sera à vous de voir.

LE PRÉSIDENT :

2020 Très bien.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2025 Juste peut-être une précision : quand on examine ce qui est proposé actuellement au niveau des espaces récréatifs, on a le terrain de balle molle qui est proposé. Est-ce que vous envisagez que ce terrain-là pourrait être un bon endroit pour installer un terrain de soccer éclairé? On parle de remplacement à ce moment-là, on s'entend.

2030 **M. SYLVAIN BLAIS :**

2035 En termes d'emplacement, ce qu'on m'a dit, puis là, encore là, je ne suis pas expert, mais ce qu'on me dit, c'est qu'un terrain 11 contre 11, selon les dimensions demandées, ne rentrerait pas dans l'endroit où est-ce que le terrain de balle molle est actuellement proposé. Mais je ne suis pas expert, encore là, donc je ne veux pas vous dire si ça rentre ou pas. Mais ce qu'on semble voir à court terme, selon les gens qui auraient jeté un coup d'œil là-dessus, il semblerait que ce n'est pas un endroit qui pourrait rentrer dans le terrain actuellement.

2040 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

2045 Donc à ce moment-là, sur le terrain de l'Université, probablement qu'il y aurait de la place, c'est ça que je comprends? Est-ce qu'à ce moment-là, est-ce que les terrains peuvent être compatibles avec d'autres activités sportives? C'est-à-dire, par exemple, je ne sais pas, je pense au football, par exemple, est-ce qu'il pourrait y avoir un usage complémentaire? Je comprends qu'il y a quand même une disponibilité, là, qu'il faut gérer mais si les usages se font d'une façon... si c'est bien géré dans les périodes un peu différentes dans l'année, est-ce qu'il y a moyen de combiner des activités ensemble?

M. SYLVAIN BLAIS :

2050

Sûrement, sûrement. Il y a différent... si vous allez voir, je vous donne un exemple, il y a des endroits où est-ce qu'il y a des gens qui peuvent jouer... juste le rugby qui est un endroit... Il y a différents sports qui sont joués à différents endroits. Le football peut être un endroit aussi, peut être intégré mais ça, je n'ai pas la capacité de pouvoir vous répondre là-dessus.

2055

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Merci.

2060

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci et bonne chance à vous.

2065

Madame Carmel-Antoine Bessard s'il vous plaît.

MME CARMEL-ANTOINE BESSARD :

Bonsoir, Monsieur le président, vous allez bien?

2070

LE PRÉSIDENT :

2075

Oui et vous-même, Madame, ça va?

Mme CARMEL-ANTOINE BESSARD :

2080

Oui, je vais très bien. C'est la première que je fais ça, est-ce que je relis mon mémoire ou je fais un résumé?

LE PRÉSIDENT :

2085

Vous pouvez lire, les gens ne l'ont pas entendu. Vous pouvez le lire puis on vous posera quelques questions.

Mme CARMEL-ANTOINE BESSARD :

2090

D'accord. Donc premièrement, bien, je présente ce mémoire-là, c'est après deux interventions, on va dire, orales. Je continue à taper sur le clou, comme on dit, et j'espère qu'elle aura une assez grande impression, comme ça vous pourrez faire une très belle recommandation au maire ou aux gens plus hauts que vous.

L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE

2095

Début de la phrase : « L'implantation d'un campus de l'Université de Montréal [...] »

Fin de la phrase : « [...] n'a pas atteint ses objectifs. »

2100

J'ai fait plusieurs appels, des recherches, je me suis renseignée, donc on voit bien que le PAE n'est pas une solution.

L'INTERVENANTE POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE

2105

Début de la phrase : « Favoriser l'emploi local [...] »

Fin de la phrase : « [...] préposés aux stationnements. »

Comme quelques solutions qui ont été lancées lors du dernier atelier.

L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE

2110

Début de la phrase : « De nombreux exemples sont disponibles [...] »

Fin de la phrase : « [...] à compétence égale. »

2115

Ensuite, dans l'Arrondissement, il y a le Cirque du Soleil, qui est plus dans le quartier Saint-Michel, qui peut-être n'a pas nécessairement les chiffres, n'a pas démontré des chiffres mais qui est quand même membre de plusieurs associations et organismes locaux, et le fait d'être présent à des tables de concertation peut référer des citoyens pour des emplois au Cirque du Soleil.

2120

Donc, j'aimerais terminer. La conclusion de tout ça c'est que :

L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE

2125

Début de la phrase : « Nous savons, l'Université de Montréal [...] »

Fin du mémoire.

Voilà. Y a-t-il des questions?

2130

LE PRÉSIDENT :

2135

Merci, Madame. Écoutez, premièrement, ce n'est pas une parole qui est tombée dans le vide et déjà ce soir la CDÉC, par exemple, qui nous a présenté un mémoire, a évoqué cette question-là, autrement que, comme vous dites, en vœu pieux ou en emploi de soutien mais en termes d'emploi de qualité et d'une espèce d'aller-retour entre la communauté et l'Université, bon, dans les deux sens.

2140 Vous évoquez le cas du Cirque du Soleil. Savez-vous si le Cirque du Soleil a une politique écrite à cette fin? Parce que les gens cherchent toujours des références, voyez-vous?

MME CARMEL-ANTOINE BESSARD :

2145 Oui. Disons, lorsque j'ai fait mes recherches, en appelant le Cirque du Soleil, la politique écrite n'était pas encore établie, on m'a parlé d'efforts. Et il faut faire bien attention, parce que j'ai remarqué que c'est un sujet assez chaud. Les gens n'aiment pas trop se mêler parce qu'il n'y a pas de résultat, O.K.? Et donc, on me parlait d'efforts plutôt et que bientôt il allait y avoir une politique.

2150 Mais qu'est-ce que j'ai compris au travers de mes recherches c'est que les politiques, comme celles de l'Université de Montréal – je m'excuse, je sais qu'il y a le vice-recteur en arrière de moi, là, mais... – c'est que des politiques n'amènent pas nécessairement des actions. C'est ça que j'ai pu me rendre compte au travers de mes appels puis de mes recherches.

2155 Donc, c'est vraiment... Je ne suis pas spécialiste en ressources humaines, mais lorsqu'on me parle de CDÉC, d'associations et d'autres et d'autres, je crois vraiment que c'est à l'institution à prendre ces actions-là.

2160 C'est bien beau s'installer, faire des réunions mais ça n'a pas donné le fruit apporté. Je crois vraiment qu'il va falloir qu'on dise qu'il y a un chiffre à mettre, exemple, et à compétence égale, on permet des emplois à des gens, bien, qui ont les compétences.

2165 Donc, il faut faire attention avec le fait de se réunir puis d'écrire des politiques. Ça n'avance pas toujours... bien, ça n'a pas avancé à bien des choses, en tout cas pour ce sujet-là.

2170 J'espère vraiment, là, je vais pousser, mais j'espère que vous allez vraiment recommander cet aspect-là, Monsieur le président, ce serait vraiment, je crois que ce serait une première et je crois que l'Université de Montréal, ce serait vraiment une fierté de représenter ce qu'est Montréal.

LE PRÉSIDENT :

2175 En tout cas, je peux vous promettre une chose, c'est qu'on va chercher.

MME CARMEL-ANTOINE BESSARD :

2180 D'accord.

LE PRÉSIDENT :

2185 La recommandation, moi, je ne peux en rien dire; j'ai deux collègues et ce sera l'objet de nos discussions, vraiment, vous pouvez être sûre que la démarche que vous faites, elle, elle est s'inscrite, elle est publique, elle rentre dans la mémoire collective. Ça, c'est sûr, c'est déjà là.

MME CARMEL-ANTOINE BESSARD :

2190 D'accord.

LE PRÉSIDENT :

2195 Et de notre côté, on va continuer de voir s'il existe quelque part des politiques ou une formalisation de ça. Ce qui peut être assez compliqué, parce que peut-être qu'une politique, les gens n'osent pas en écrire une par crainte de retour ou de contestations, alors...

MME CARMEL-ANTOINE BESSARD :

2200 Et s'il n'y a pas de politiques qu'est-ce qu'on fait? Est-ce qu'il pourrait y avoir une première de l'Université de Montréal?

LE PRÉSIDENT :

2205 Je ne peux rien vous dire.

MME CARMEL-ANTOINE BESSARD :

2210 Silence. O.K., parfait. Merci beaucoup, j'ai bien apprécié la démarche, le processus.

LE PRÉSIDENT :

2215 Oui. Mais en tout cas, c'est bien que vous y soyez venue puis merci beaucoup aussi. Bonsoir, Madame.

Alors, j'invite maintenant la Table de concertation logement / aménagement de la Petite-Patrie, madame Diane Courchesne, s'il vous plaît.

2220 **MME DIANE COURCHESNE :**

Bonsoir, Messieurs.

LE PRÉSIDENT :

2225

Bonsoir, Madame.

MME DIANE COURCHESNE :

2230 Monsieur le président, Messieurs les commissaires. Je suis très heureuse de venir ici au nom de la Table de concertation logement/aménagement. Je vais vous épargner tous nos objectifs, nous réalisations. Vous avez un petit dépliant jaune qui vous explique tout ça et vous comprendrez bien que je vais avoir la lorgnette du logement social et de la qualité de vie des résidants.

2235 Je m'excuse, on n'a pas pu vous déposer le document avant aujourd'hui parce que 15 groupes à concerter, ce n'est pas évident puis comme j'étais venue à une soirée déjà alors, je trouvais que c'était intéressant de comme poursuivre la démarche, parce que je trouvais que c'était intéressant.

2240 Au niveau des objectifs de développement durable, la Table de concertation logement/aménagement de la Petite-Patrie regroupe plus de 15 groupes du quartier de la Petite-Patrie. Depuis plus de 20 ans, la Table de concertation travaille au développement de projets de logements sociaux et communautaires dans le but d'enrayer les problèmes de détérioration de logement et de cadre de vie en général, prioritairement pour la population à faible et moyen revenu. Elle multiplie ses efforts de représentation et de revendication afin que des logements sociaux et communautaires soient implantés dans le quartier. Elle promeut également dans ses projets l'intégration de stratégies de développement durable.

2250 Le projet d'implantation du campus de l'Université de Montréal sur le site de la gare de triage d'Outremont concerne directement les préoccupations de la Table logement. Au niveau des objectifs de développement durable, le projet de l'Université de Montréal devra favoriser l'équité sociale, l'accessibilité et l'ensemble urbain devra être convivial et de qualité.

2255 L'Université de Montréal prévoit un total de 9 191 étudiants de façon quotidienne sur le campus Outremont, ce qui aura un impact sur la circulation et l'habitation dans les quartiers limitrophes. Le projet comprend également un développement commercial de proximité sur le campus. Il aura donc une influence importante, tant au niveau du logement que du développement économique dans le quartier de la Petite-Patrie.

2260 Une attention particulière devrait être portée sur l'implantation de logements sociaux et communautaires, sur la mixité sociale et fonctionnelle, la circulation motorisée et active, et finalement sur le processus de planification et de prise de décision.

2265 L'habitation sociale : nos préoccupations en matière d'habitation sont la présence de logements sociaux ainsi que la mixité sociale et des types de ménage. Nous encourageons la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec à être des intervenants actifs dans ce domaine.

2270 Les constats : dans le secteur Marconi-Alexandra, de nombreuses familles immigrantes vivent déjà de la pression immobilière et doivent quitter le quartier suite à des hausses de loyer abusives. Il est prévu 800 logements sur le site dont 30% abordables et 15% de logements sociaux et communautaires. Cette répartition sera déterminée par un comité conjoint : Ville, arrondissements et Université.

2275 Dans les secteurs Atlantic et Beaumont, il y a la possibilité de requalifier certains bâtiments industriels afin d'en faire des logements à des prix accessibles qui pourraient être utilisés par les étudiants et des jeunes du quartier de la Petite-Patrie. La stratégie d'inclusion de logements abordables de la Ville de Montréal pourrait s'appliquer dans ces secteurs s'ils comportent plus de 200 logements.

2280 La Ville de Montréal a renouvelé son engagement pour 2006-2009 d'implanter 5 000 nouveaux logements sociaux et communautaires sur son territoire.

2285 La Table logement/aménagement de la Petite-Patrie recommande de prévoir un pourcentage significatif pour Marconi-Alexandra dans l'opération 5 000 logements; de garantir la mixité sociale dans Marconi-Alexandra en créant une passerelle sociale – et là c'est une citation de monsieur Sénécal lors de l'atelier thématique du 15 mars – vers l'habitation : « Prévoir et prévenir la spéculation foncière ».

2290 Comme le disait tantôt monsieur Purcell, on est un peu d'accord nous aussi, on a peur qu'il y ait augmentation des valeurs foncières et peut-être aussi un certain – bien, je n'aime pas utiliser gentrification – mais un changement de population.

2295 En plus des logements pour étudiants, prévoir dans le secteur Marconi des logements sociaux et communautaire pour loger les familles présentes et futures.

2300 Utiliser des programmes d'habitation comme AccèsLogis mis en place par le gouvernement du Québec et interpeller le gouvernement du Québec pour mettre en place des programmes de logement social.

2305 À la section 3, au niveau de la circulation, du réseau vert et des liens cyclables : nos préoccupations en matière de circulation sont la prise en compte de la contradiction entre les déplacements motorisés, piétons et cyclables, ainsi que l'augmentation de trafic sur l'unique porte d'entrée de l'est vers le site, soit la rue Beaubien.

2310 Constats : il est prévu que 1/3 de la circulation du site va transiter par l'avenue Du Parc et la rue Beaubien; l'unique porte d'accès à l'est, située sur Beaubien, est peu invitante à la circulation piétonne : il y a deux virages à 90 degrés de la rue Beaubien à la promenade centrale du campus via la rue Durocher. La rue Beaubien deviendrait un des points d'accès principaux au site; un aménagement routier, baies de virage, voies de circulation élargies sur deux voies dans les deux sens aux abords de l'avenue Du Parc sera entrepris.

2315 Établissement prévu d'une connexion vers l'est par le prolongement de la rue Beaubien; prévision de 30 à 40 camions par jour, livraisons diverses, pour un campus de la taille de celui d'Outremont.

2320 La circulation véhiculaire est fortement en contradiction avec la circulation piétonnière et cycliste sur la rue Beaubien; pistes cyclables et piétonnières prévues à l'intérieur du site, et la rue Jean-Talon est un des axes principaux d'accès au site.

2325 La Table logement/aménagement de la Petite-Patrie recommande : de repenser les raccordements du campus vers l'est; de mettre en place des mesures de mitigation pour l'accroissement des usages de camions durant le chantier; prendre en compte la pression due à l'achalandage et à l'utilisation du transport en commun sur les résidents de Marconi-Alexandra.

2330 Suite à l'augmentation de la circulation prévue sur la rue Beaubien : prévoir des aménagements conséquents pour l'est de la rue à l'est de Parc; parachever et relier les pistes cyclables et piétonnières du site au réseau vert de la ville, notamment à l'est; prendre en compte le risque d'engorgement de la rue Jean-Talon.

2335 La section 4 : commerces, industries et emplois. Nos préoccupations en matière de commerces, industries et emplois sont la création d'emplois, la conservation d'entreprises locales de Marconi-Alexandra et surtout la participation de l'arrondissement Rosemont la Petite-Patrie, de la ville de Montréal et du gouvernement dans la mise en place de programmes de développement économique.

2340 Constats : création de commerces de proximité sur le site; vocation locale pour les commerces proposés; l'arrivée de l'Université de Montréal dans le secteur risque d'augmenter le loyer des industries et des entreprises actuelles dans Marconi-Alexandra. On retrouve environ 5 000 emplois dans ce secteur et ils sont très variés les uns les autres.

2345 La Table logement/aménagement de la Petite-Patrie recommande de créer et d'obtenir des emplois pour les communautés environnantes au site : Marconi-Alexandra, Parc-Extension, Villeray; s'assurer de fournir les efforts nécessaires au développement d'une mixité commerciale apte à répondre aux besoins de la population résidente et des travailleurs qui sont, en passant, des zones non desservies par des associations de commerçants.

2350 L'arrondissement devrait réviser et requalifier une partie du secteur Marconi-Alexandra pour en faire un tissu plus régulier; que la CDÉC Rosemont Petite-Patrie mène une opération de consultation/concertation avec les gens d'affaires du secteur, Marconi, afin de poser un diagnostic et définir un plan d'action qui permettra d'assurer des retombées positives en termes d'emplois et de desserte commerciale du secteur.

2355

Et, finalement, la dernière section : le mode décisionnel et le leadership. Nos préoccupations quant au processus décisionnel se rapportent à une concertation entre les différents acteurs et un leadership assuré par le gouvernement, la Ville et l'Arrondissement.

2360 Les constats : le leadership présent au sein du développement du projet n'est pas fait en concertation avec les autres milieux environnants. Nous remarquons l'absence de l'arrondissement Rosemont Petite-Patrie aux consultations publiques du projet de la gare de triage Outremont.

2365 La Table logement/aménagement recommande la mise en place d'un plan d'intégration formel par la Ville de Montréal et l'Arrondissement afin de consulter les groupes communautaires concernant la mise en place de logements sociaux et communautaires dans le secteur de Marconi-Alexandra.

2370 La présence de l'arrondissement Rosemont Petite-Patrie est requise et nécessaire dans le développement d'un projet comme dans la gare de triage; l'Arrondissement, de réviser le développement du secteur afin de permettre un développement harmonieux.

2375 Le gouvernement du Québec, lui, quant à lui, doit intervenir en fournissant des subventions pour pouvoir développer de l'habitation sociale. En fait, comme on parle de l'opération 5 000 logements, bien c'est à travers les programmes du gouvernement qu'on peut le réaliser.

Faire en sorte que les arrondissements concernés, Villeray, Parc-Extension, Petite-Patrie soient intégrés au processus de répartition des 5 000 logements sociaux de la Ville.

2380 Que le projet de l'Université de Montréal respecte les objectifs de développement durable et s'arrime davantage avec tous les arrondissements adjacents, afin que le projet soit réussi et plus ouvert aux communautés avoisinantes.

2385 À la fin du document, vous avez la liste de tous les groupes et vous avez une petite carte qui vous indique Marconi-Alexandra avec la ligne sur avenue Du Parc et la rue Beaubien, en jaune. C'est la dernière page du document, la petite carte.

LE PRÉSIDENT :

2390 Merci, Madame. Je dois vous avouer que quand je suis rentré dans le dossier, je l'ai cherché le secteur Marconi-Alexandra.

MME DIANE COURCHESNE :

2395 C'est un secteur que personne connaissait mais que là, tout le monde va connaître.

LE PRÉSIDENT :

2400 Ah! Ça n'arrêtera pas, Madame. Mais après ça, vous allez vous plaindre qu'il va y avoir trop de monde parce que vous en avez parlé, voyez-vous?

MME DIANE COURCHESNE :

2405 Ça dépend comment qu'il débarque, le monde. Ça dépend. S'ils sont tous en vélo, je pense qu'il n'y aura pas de problème.

LE PRÉSIDENT :

2410 Alors d'abord félicitations et merci pour votre mémoire. Vous touchez beaucoup de points. Si j'ai bien compris votre organisation, c'est d'abord et avant tout, vous, le logement qui vous préoccupe.

MME DIANE COURCHESNE :

2415 Et l'aménagement urbain.

LE PRÉSIDENT :

2420 Oui. Et là, vous évoquez une chose qui me surprend un peu, qu'il y aurait actuellement une... qu'il y aurait des gens qui quitteraient le secteur?

MME DIANE COURCHESNE :

2425 Présentement, oui.

LE PRÉSIDENT :

Parce que déjà, les loyers sont en hausse?

2430 **MME DIANE COURCHESNE :**

2435 Marconi-Alexandra fait l'objet d'une mutation. Je travaille dans le quartier depuis 18 ans et je peux vous dire qu'on a remarqué qu'il y a beaucoup de va-et-vient immobilier qui fait que oui, la population résidante, les populations immigrantes surtout, vivent de la pression et doivent quitter parce qu'elles ne sont plus capables de payer leur loyer. Pas tous, mais on remarque ce phénomène-là, puis nous on craint que ça provoque indirectement une hausse des loyers, puis autant une hausse des locaux commerciaux aussi. C'est une crainte qu'on avait. Je ne veux pas faire mon oiseau de malheur, mais augmentation des valeurs foncières, les propriétaires, eux, ils veulent comme se rattraper puis c'est le locataire qui paie la note.

2440 Et présentement, oui, il y a de la pression immobilière sur les locataires.

LE PRÉSIDENT :

2445 Et quand les gens quittent le quartier, ils vont où?

MME DIANE COURCHESNE :

2450 Ils vont loin. Ils ne restent pas nécessairement dans les quartiers centraux de Montréal, ils sont obligés de s'éloigner beaucoup de leur réseau : l'école, CPE... Et c'est des gens qui n'ont pas nécessairement des automobiles. C'est des gens qui voyagent beaucoup en transport en commun.

2455 Au niveau des statistiques, là, on est en train de faire des recherches pour voir où les populations s'en vont, mais ils quittent Montréal en général ou s'en vont dans des quartiers où est-ce que l'immigration est peut-être plus installée. Parce que Marconi, c'est des populations immigrantes qui ont de la difficulté à s'installer là. C'est comme un couloir où est-ce que l'immigration arrive, s'installe, puis ils essaient de se trouver mieux. Je ne sais pas s'ils se trouvent mieux, mais on n'a pas les outils, nous, pour pouvoir faire la recherche, mais...

2460

LE PRÉSIDENT :

2465

Oui. Mais ça veut dire que s'ils se trouvent mieux, c'est parce qu'ils quittent puis ils sont en promotion, mais à ce moment-là ils ne quittent pas nécessairement parce que le coût augmente, là.

2470 **MME DIANE COURCHESNE :**

Oui, mais disons qu'actuellement c'est assez... pour un 3 ½, c'est 500 dollars.

LE PRÉSIDENT :

2475

Oui. Je ne veux pas vous contester, je veux juste comprendre.

Mme DIANE COURCHESNE :

2480 Oui, oui, oui. C'est parce que moi je n'ai pas les dernières statistiques de 2006, mais en 2001, déjà, on avait constaté, parce qu'on a fait des statistiques.

LE PRÉSIDENT :

2485 O.K. Et quand vous voulez que les gens soient impliqués dans la définition, vous parlez des 5 000 logements, que vous voulez intervenir, et cetera...

Mme DIANE COURCHESNE :

2490 C'est que j'ai lu, Monsieur le président, qu'il y aurait une répartition fine qui serait
déterminée entre les arrondissements, la Ville et l'Université de Montréal. Alors, cette
répartition fine là, je me dis : est-ce que c'est à l'intérieur des 800 logements sur le site? Mais
la Ville prévoit aussi une opération 5 000 logements à Montréal. Alors, je me dis : c'est peut-
être le temps pour Parc-Extension, les autres quartiers aussi, de pouvoir avoir peut-être du
2495 logement pour pouvoir garder les populations qui sont autour, les quartiers limitrophes, pour
pouvoir continuer à demeurer là.

Je ne dis pas que la spéculation va arriver du jour au lendemain mais il y a quand
même un mouvement qui s'est installé. Dans la Petite-Patrie, de toute façon, c'est installé
2500 dans l'ensemble du quartier, pas juste dans Marconi.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Si on pouvait résumer en une phrase le message ultime que vous voulez
2505 dire à la commission, c'est quoi?

MME DIANE COURCHESNE :

2510 Moi, le message ultime, ce serait de peut-être plus se concerter. Je vous félicite parce
que vous avez fait des soirées thématiques, il y a eu plein de choses mais je pense qu'il faut
continuer la concertation avec les quartiers limitrophes pour bonifier encore le projet. Je n'ai
rien contre le projet mais je pense qu'il faudrait qu'il soit davantage bonifié pour qu'il soit plus
connecté avec les populations avoisinantes.

2515

LE PRÉSIDENT :

Et quand vous avez entendu, si vous avez participé, à quelques fois l'Université de
Montréal a signifié sa volonté de poursuivre cette collaboration-là. Ça vous rassure un petit
2520 peu?

Mme DIANE COURCHESNE :

Ça me rassure. Ça me rassure, puis l'autre message ce serait vraiment que le projet
2525 soit axé vraiment vers le développement durable puis le transport actif.

LE PRÉSIDENT :

Donc, ça, vous insistez beaucoup là-dessus.

2530

MME DIANE COURCHESNE :

2535 Et prévoir des mesures de mitigation. Les automobiles, on ne peut pas les enlever de la Ville mais il avoir des mesures; puis moi, je ne suis pas une spécialiste des tournages à droite puis des baies, là, je ne savais même pas qu'est-ce que ça voulait dire ces choses-là. Alors, c'est pour ça que je pense qu'il y a des spécialistes qui sont capables vraiment de voir à atténuer les nuisances. Je n'ai rien contre les gens qui vont venir dans le quartier, mais atténuer les nuisances pour favoriser davantage le transport en commun, la piste cyclable et les piétons.

2540

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame.

2545

MME DIANE COURCHESNE :

Ça me fait plaisir, Messieurs.

2550

LE PRÉSIDENT :

2555 Alors, est-ce que c'est la première fois que vous venez devant une commission de ce type-là?

MME DIANE COURCHESNE :

J'y suis allée, ce n'est pas la première fois.

2560

LE PRÉSIDENT :

J'imagine que non, hein?

2565

MME DIANE COURCHESNE :

Je viens de faire la Petite-Patrie, les ateliers municipaux.

LE PRÉSIDENT :

2570

Eh voilà! Alors, continuez votre travail, Madame, merci beaucoup.

MME DIANE COURCHESNE :

2575

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2580 Alors, est-ce qu'il y a quelqu'un dans l'audience qui a une rectification à faire? Je rappelle ce n'est pas un droit argumentaire, c'est un droit de rectification. Ça va? Bon.

2585 Alors, on se retrouve mardi soir à Outremont. C'est bien ça? À 19 heures? D'ici ce temps-là, je vous souhaite un bon congé pascal, une bonne fête de Pâques et merci beaucoup et à bientôt.

* * * * *

2590

2595 Je, soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

2600

YOLANDE TEASDALE, s.o.

2605